

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(40<sup>e</sup> SEANCE)

### COMpte RENDU INTEGRAL

Séance du Mercredi 27 Octobre 1982.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Nomination des membres de la commission « ad hoc » chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (p. 6346).

2. — Adaptation de la loi du 2 mars 1982 aux départements d'outre-mer. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 6346).

3. — Questions au Gouvernement (p. 6346).

M. le président.

ANNULATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU BUDGET 1982 (p. 6346).

MM. Méhaignerie ; Mauroy, Premier ministre.

ANNULATION DE CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (p. 6347).

MM. Hamel ; Mauroy, Premier ministre.

PROBLÈME DE LA SOCIÉTÉ CREUSOT-LOIRE (p. 6348).

MM. Vial-Massat ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

MESURES A PRENDRE POUR METTRE EN ŒUVRE LA SEMAINE POUR LE DÉARMEMENT DÉCIDIÉE PAR L'O. N. U. (p. 6349).

MM. Tourné ; Cheysson, ministre des relations extérieures.

RÉDUCTION DU PROGRAMME DE CENTRALES ÉLECTRONUCLÉAIRES (p. 6350).

MM. Toubon ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS (p. 6352).

MM. Roger-Machart ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

DÉPÔT DU BILAN DU GROUPE BAUKNECHT (p. 6352).

MM. Metzinger ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

RALENTISSEMENT DES PROGRAMMES NUCLÉAIRES ET EMPLOI DANS LE TRICASTIN (p. 6353).

MM. Gatal ; Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

4. — **Loi de finances pour 1983.** — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 63541).

MM. Christian Goux,  
Chirac,  
Lajoie,  
Barre.

MM. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget; Barre.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

5. — **Ordre du jour** (p. 6372).

#### PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

#### NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « AD HOC » CHARGÉE D'EXAMINER LA DEMANDE DE LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 25 du règlement, les candidatures aux quinze sièges de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 1160), ont été affichées et publiées au *Journal officiel* de ce matin.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

— 2 —

#### ADAPTATION DE LA LOI DU 2 MARS 1982 AUX DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 26 octobre 1982.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyanne, à la Martinique et à la Réunion.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme. J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Le délai de dépôt des candidatures expirait le mercredi 27 octobre 1982 à quinze heures.

Le nombre des candidats n'étant pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination a pris effet dès l'affichage des candidatures.

Je rappelle que la commission mixte paritaire se réunit aujourd'hui à dix-huit heures trente.

— 3 —

#### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

La conférence des présidents m'a demandé de rappeler aux membres du Gouvernement la nécessité de faire preuve du plus grand laconisme. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*) Quant aux ministres qui, exceptionnellement, ne peuvent pas être présents lors des questions au Gouvernement, il serait souhaitable qu'ils recommandent à leurs collègues qui les sup-

plément d'être encore plus brefs, alors que, généralement, c'est l'inverse qui se produit. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je vous remercie de votre approbation, mes chers collègues.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### ANNULATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 1982

M. le président. La parole est à M. Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La semaine dernière, en huit pages de *Journal officiel*, sans aucune information du Parlement, 22 milliards de francs d'autorisations de programme et 7 milliards de francs de crédits de paiement ont été annulés.

M. Alain Bonnet. Cela fait des économies !

M. Pierre Méhaignerie. C'est une décision triplement scandaleuse.

Premièrement, elle révèle un profond mépris des droits du Parlement. Elle rend absolument irréaliste la discussion budgétaire qui s'est ouverte hier. Elle est totalement contraire à l'ordonnance du 2 janvier 1959. Il n'y a eu jusqu'à présent aucun précédent de ce type car, je le rappelle, le Fonds d'action conjoncturelle portait sur des sommes de 1 à 4 milliards de francs et, de plus, était individualisé dans chaque budget au moment de la présentation du projet de loi de finances.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Et le 14 mai 1980, M. Fabius avait lui-même déposé avec son groupe parlementaire une proposition de loi réservant au seul Parlement le droit d'annuler des crédits.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Deuxièmement, elle révèle une profonde incohérence dans la conduite de la politique économique. Comment faire comprendre à nos élus locaux, monsieur le Premier ministre, que, d'une part, vous bloquez 22 milliards de francs pour une présentation extérieure sur l'environnement international et que, d'autre part, on fasse beaucoup de bruit au sujet d'un fonds de grands travaux de 2 milliards de francs, aucun élu local n'ayant d'ailleurs été invité à participer aux choix que vous avez faits au niveau national. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Troisièmement, cette décision révèle une fausse rigueur. On assiste à une explosion des dépenses de fonctionnement en 1982, alors que, par ailleurs, sous la pression extérieure, le budget 1982 sera, hors logement, le plus mauvais budget d'investissement des dernières années.

Enfin, cette décision nous engage dans la voie de la récession. Faites le calcul : 22 milliards d'investissements bloqués pour l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, cela équivaut, puisque vous voulez tout traduire en termes d'emploi, à la suppression de 120 000 à 140 000 emplois en année pleine.

Alors, monsieur le Premier ministre, de quel droit le Gouvernement s'est-il autorisé, sans consultation du Parlement, à prendre de telles mesures ?

En fonction de quels critères avez-vous opéré des choix, certains ministères voyant leurs investissements réduits de 20 p. 100 en volume, alors que le recul de l'investissement privé — il va chuter de 7 à 8 p. 100 en 1982 — est, cette année, sans précédent ?

M. Alain Bonnet. Ce n'est plus une question, c'est une conférence !

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le Premier ministre, que reste-t-il de votre proclamation selon laquelle 1982 serait l'année de l'investissement ? (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Je vous remercie de votre question, monsieur Méhaignerie.

Mais, permettez-moi, avant de répondre sur le fond, de vous faire observer que vous ne pouvez pas reprocher au Gouvernement d'agir subrepticement, puisque l'arrêté d'annulation pris à ma demande le 19 octobre par le ministre du budget a été publié au *Journal officiel*. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Attendez la suite !

J'ajoute que l'existence d'une réserve de 15 milliards de francs sur les crédits prévus par la loi de finances de 1982 est publiée depuis le conseil des ministres du 7 octobre qui avait arrêté le plan de maîtrise de l'inflation.

Le ministre du budget a d'ailleurs plusieurs fois indiqué au Parlement quel usage le Gouvernement comptait faire de cette réserve. Non seulement cette décision ne pouvait surprendre, mais encore elle est parfaitement légale, et je comprends mal qu'après nous avoir, pendant des mois, accusés de laxisme on vienne à présent nous reprocher de modérer la dépense publique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Brocard.** Ce n'est pas une réponse !

**M. le président.** Monsieur Brocard, un peu de calme. Faites des gestes si vous voulez, mais restez silencieux ! (*Rires.*)

**M. le premier ministre.** Vous avez tort de réagir, car vous donnez vraiment l'impression que ce que je vous réponds vous touche. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Au demeurant, mon gouvernement n'est pas le premier à recourir à la régulation budgétaire. Il s'agit d'une pratique courante et constante, qu'elle prenne la forme d'un fonds d'action conjoncturelle ou d'un système de régulation des délégations de crédits et des engagements correspondants.

**M. Roger Corrèze.** Mais vous protestiez contre cette pratique !

**M. le Premier ministre.** Il est traditionnel que des crédits se trouvent annulés en fin d'année puisque, les possibilités d'économie sont répertoriées au dernier trimestre. L'arrêté d'annulation se fonde d'ailleurs sur l'article 13 de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

**M. Roger Corrèze.** Que vous contestiez ?

**M. le Premier ministre.** Vous le voyez, notre décision n'est que l'aboutissement logique d'une procédure. La seule innovation tient au fait que l'arrêté d'annulation a été pris avant le dépôt du collectif de fin d'année. Nous voulions ainsi préciser dans les meilleurs délais ce qui était disponible pour l'engagement en 1982.

Voilà pour la forme.

Quant au fond, je ne comprends pas que la priorité que nous accordons à l'investissement ne vous apparaisse pas davantage, monsieur Méhaignerie. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Une analyse précise de l'exécution du budget civil et militaire de 1982 vous montrerait, en effet, qu'à la date du 14 octobre la progression des crédits d'équipement s'établissait à 21,5 p. 100. Comment, dès lors, parler de recul des investissements ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

S'il est vrai, monsieur Méhaignerie, que les autorisations de programme militaires sont en baisse, c'est en raison de la mauvaise gestion qui a été conduite en 1980 et 1981. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Roger Corrèze.** Risible !

**M. Michel Noir.** Vous en riez vous-même, monsieur le Premier ministre !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Oui, ne riez pas !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs !

**M. le Premier ministre.** Messieurs de l'opposition, vous allez monter sur vos bancs en entendant ce que je vais vous dire maintenant !

**M. Pierre Mauger.** Continuez, c'est trop drôle !

**M. le Premier ministre.** Nos prédécesseurs avaient pris en effet la mauvaise habitude de majorer les autorisations de programme militaires sans mettre toujours en regard les crédits de paiement indispensables. (*Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Ce n'était que du trompe-l'œil. Que signifient des autorisations de programme sans les crédits de paiement correspondants ?

**M. Pierre Mauger.** Cela n'a rien à voir !

**M. Philippe Séguin.** Il ne sait pas la différence !

**M. le Premier ministre.** Pour juger valablement, il faut donc examiner les crédits de paiement. Vous constaterez qu'ils progressent cette année, par rapport à 1981, de 11,3 p. 100, et j'espère pouvoir, à l'occasion du collectif de fin d'année, porter cette progression à 12 p. 100. C'est donc un procès non fondé qui nous est fait : il n'y aura pas de réduction en volume des crédits d'équipement de la défense.

**M. Roger Corrèze.** Et les Mirage 2000 ?

**M. le Premier ministre.** Permettez-moi encore un mot pour souligner que, si l'on regarde l'exécution du budget de 1982, on constate que celle-ci a respecté les grandes priorités que nous nous étions fixées. Aucune annulation n'est intervenue sur les dotations prévues pour le logement neuf ; les crédits de paiement pour les routes ont été intégralement débloqués et les constructions scolaires ont fait l'objet de mesures de déblocage partiel, conformément à la priorité reconnue à l'éducation nationale.

Lorsqu'un problème spécifique s'est trouvé posé, il en a été tenu compte dans la gestion de la régulation. Je citerai notamment le soutien des programmes des organismes de recherche, les crédits de politique industrielle, ceux de la filière électronique, par exemple, et les dotations en capital.

Ce respect des priorités doit être l'un des critères essentiels pour juger de l'exécution d'un budget et donc d'une politique. La consommation réelle des crédits correspond à ce que nous avions annoncé. Les chiffres disponibles montrent, et, monsieur Méhaignerie, je suis heureux de pouvoir le souligner devant l'Assemblée nationale, que 1982 est une bonne année pour l'équipement et l'investissement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Méhaignerie.

**M. Pierre Méhaignerie.** Monsieur le Premier ministre, j'ai le sentiment que les mots ne veulent plus rien dire. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Serge Charles et M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Pierre Méhaignerie.** Pour notre part, nous nous en tenons aux faits.

Aujourd'hui même, nous avons attaqué votre arrêté devant le Conseil d'Etat car la vraie rigueur et la préparation de l'avenir dont on a parlé tout à l'heure dans ce Palais ne sauraient consister ni dans l'explosion des dépenses de fonctionnement ni dans l'annulation de 22 milliards de francs d'investissements, qui prépareraient l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

#### ANNULATION DE CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les membres du Gouvernement, l'histoire de France, si souvent tragique, nous enseigne combien peuvent être dramatiques les conséquences d'un affaiblissement de l'effort de défense.

**M. Marc Leurlol.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** Tout ce qui affaiblit nos armées aggrave les risques de conflit. Or c'est au moment où les guerres locales se multiplient en Afrique et au Proche-Orient, où la Russie poursuit un fantastique effort de développement de ses équipements militaires que le Gouvernement a décidé d'annuler, par l'arrêté que vient d'évoquer M. Méhaignerie, 13,5 milliards d'autorisations de programme, c'est-à-dire de commandes mili-

taires, et 3,5 milliards de francs de crédits de paiement dans le budget de 1982.

Le Président de la République, dans son admirable allocution sur Pierre Mendès France, a souligné qu'une action se devait de ne pas faiblir et « de ne pas sacrifier aux nécessités apparentes du présent les devoirs fondamentaux de l'avenir ».

Monsieur le ministre de la défense, avec la mesure qu'appelle la gravité de ce problème, je vous poserai une question. L'annulation de crédits signée par le seul ministre chargé du budget l'a été en application de l'article 13 de la loi organique du 2 janvier 1959. Cet article prévoit que le ministre chargé des finances peut annuler des crédits avec l'autorisation du ministre intéressé. Monsieur le ministre de la défense, vous qui êtes responsable de nos armées, étiez-vous d'accord pour cette annulation ? (Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Si vous l'étiez, pourquoi l'avoir caché lors de vos auditions devant la commission des finances et devant la commission de la défense ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si vous êtes en désaccord, pourquoi ne le dites-vous pas publiquement ? Pourquoi, vu la gravité du sujet, restez-vous au Gouvernement ? (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Deuxième question : l'article 13 de la loi organique dispose que seuls peuvent être annulés les crédits sans objet. Or, ces crédits avaient été votés par le Parlement en application de la loi de programmation militaire promulguée en 1976 et couvrant la période 1977-1982. Votre acceptation, si, hélas ! vous l'avez donnée, est-elle le signe que la loi de programmation militaire n'existe plus ?

Monsieur le ministre de la défense, il vous arrive, comme à M. le Premier ministre, de rappeler que la dissuasion nucléaire demeure la priorité de nos priorités. Or, dans les 3,5 milliards de francs de crédits de paiement qui ont été annulés, figurent plus d'un milliard de francs qui étaient destinés à la force nucléaire. Pouvez-vous encore prétendre qu'elle demeure notre priorité ?

Enfin, je n'ose vous poser la question des implications stratégiques et tactiques de cette annulation et de la réduction qu'elle implique dans la valeur de nos forces opérationnelles. Cela relève du secret de la défense, dans la mesure où il peut être préservé, car la presse a déjà énuméré, en nombre d'avions et de chars, les conséquences de cette décision.

Ma dernière question sera donc seulement la suivante : quelles sont, selon vous, monsieur le ministre de la défense, les conséquences, en matière d'emploi, en matière économique, en matière d'indépendance industrielle de la France, de ces coupures dramatiques de crédits ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jean Brocard.** Ah !...

**M. Emmanuel Aubert.** On ne saura donc pas ce que pense M. le ministre de la défense !

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Monsieur Hamel, je viens de dire quelques mots sur le budget de la défense et je crois que nous aurons l'occasion d'en débattre plus longuement dans les prochains jours.

**M. Emmanuel Hamel.** Je le souhaite vivement !

**M. le Premier ministre.** Je voudrais toutefois préciser quelques points sans plus attendre et je vous remercie de m'en donner la possibilité.

Le budget de la défense, tel que le Parlement l'a voté, devait représenter, en 1982, 3,895 p. 100 du P.I.B. marchand prévisionnel. Après les annulations décidées par le Gouvernement, le budget de la défense représentera en exécution, environ 3,90 p. 100 du P.I.B. marchand réalisé en 1982. La part des ressources nationales consacrées à la défense sera donc au moins égale à celle voulue pour 1982 par le Parlement. Là encore, nous respectons intégralement nos engagements.

**M. Jean Brocard.** Ce n'est pas vrai !

**M. le Premier ministre.** Les 3,2 milliards de crédits de paiement annulés représentent environ 2,25 p. 100 du budget de la défense voté pour 1982.

**M. Roger Corrèze.** C'est énorme !

**M. le Premier ministre.** Ce qui signifie que le budget de la défense progressera, en 1982, de 14,5 p. 100 au lieu des 17 p. 100 initialement prévus. Tels sont les chiffres.

Je note que la force nucléaire stratégique n'est pas affectée par ces réductions de crédits. Au contraire, la priorité lui est accordée, avec plus de 26 p. 100 de ce budget.

J'ajoute que les crédits de la défense ne sont pas les seuls à être affectés par la politique de respect ou de rétablissement des équilibres économiques que nous menons.

**M. Roger Corrèze.** Le reste n'est pas aussi grave !

**M. le Premier ministre.** Depuis le début de l'année, les annulations de crédits ont représenté une dizaine de milliards de francs. La part de la défense dans ce total est d'un peu plus du tiers. Il est normal que tous les ministères participent à l'effort général de rigueur budgétaire et concourent au respect de notre objectif qui est, vous le savez, de limiter le déficit du budget à 3 p. 100 du P.I.B. Comme le ministre du budget vous l'a indiqué hier, cet engagement sera rigoureusement respecté.

**M. Roger Corrèze.** Comme le reste !

**M. le Premier ministre.** Nous menons cette action en ayant, croyez-le, le souci de l'avenir de notre industrie aéronautique militaire. Nous ne mettrons pas ce secteur en difficulté. J'observe, bien au contraire, que l'action que nous menons a permis des prises de commande à l'exportation. Je rappelle, par exemple, qu'un contrat de 40 Mirage 2000 vient d'être signé avec l'Inde, d'où revient justement le ministre de la défense.

Dès le premier semestre de 1983, l'armée de l'air française commandera des Mirage 2000.

Nous ne renonçons à rien, nous étalons dans le temps des commandes et des livraisons. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)...

**M. Jean Brocard.** Quel aveu !

**M. le Premier ministre.** ... qui, d'ailleurs, avaient pris du retard sur l'ancienne loi de programmation, vous le savez bien !

Il reste que, fin 1983, la loi de programmation militaire sera exécutée à 99 p. 100 en termes de livraisons, au prix d'une substitution aux Mirage 2000 de Mirage F 1 qui, je le rappelle, a été décidée avant le 10 mai 1981.

Sait-on, par exemple, qu'en 1981, le programme d'acquisition des véhicules tactiques enregistrait un retard de trois ans et celui portant sur l'artillerie lourde un retard de cinq ans ? Il ne faudrait pas oublier trop vite les responsabilités de chacun dans cette affaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Trop souvent, les gouvernements qui nous ont précédés ont présenté des budgets au déficit minoré, en sachant parfaitement que l'exécution se traduirait par des déséquilibres plus graves.

Monsieur Hamel, vous avez abordé avec gravité un sujet grave, sur lequel mon Gouvernement présente des comptes sincères. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le Premier ministre, puissiez-vous ne pas compromettre l'efficacité de notre défense et, par là même, mettre en péril la paix ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### PROBLÈMES DE LA SOCIÉTÉ CREUSOT-LOIRE

**M. le président.** La parole est à M. Vial-Massat.

**M. Théo Vial-Massat.** Monsieur le Premier ministre, le groupe Creusot-Loire vient d'annoncer de nouvelles restructurations. Pour les seules usines de la Loire, 500 emplois seraient encore supprimés, s'ajoutant aux 6 000 qui ont déjà disparu, notamment dans la vallée de l'Onandaine.

**M. Roger Corrèze.** C'est la faute à votre Gouvernement !

**M. Théo Vial-Massat.** Cette région, déjà handicapée par la disparition des houillères, connaît une situation intolérable depuis plus de dix ans avec un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Creusot-Loire est lié à l'Etat au moins à trois titres. D'abord, par son appartenance au groupe Paribas. Ensuite, par de nombreuses et importantes commandes d'armement. Enfin, par ses activités nucléaires.

Aussi aimerais-je savoir, d'une part, quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour obtenir de Creusot-Loire qu'il renonce à de nouvelles réductions d'effectifs ; d'autre part, si, comme cela est prévu pour certaines régions en difficulté, la vallée de l'Ondaine, forte de 80 000 habitants, peut espérer une part des 800 000 emplois que le IX<sup>e</sup> Plan entend créer. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.** La question de M. Vial-Massat vise d'abord la société Sprint-Métal, filiale de la société Imphy, qui appartient elle-même au groupe Creusot-Loire.

La direction de cette société vient d'annoncer, dans le cadre du plan de restructuration de l'ensemble de ses activités, une réduction d'environ 90 emplois dans son usine de Firminy. La société a, en effet, prévu de rassembler le tréfilage des fils de gros diamètre sur le site d'Imphy, près de Nevers, afin de rationaliser les productions et d'améliorer ainsi la situation financière de l'entreprise.

Cette suppression d'emplois doit être compensée par le transfert sur le site de l'Ondaine, proche de Firminy, d'une activité de fonderie de précision susceptible de créer de vingt à trente emplois. La totalité des problèmes sociaux posés par la restructuration du groupe Imphy sera résolue par des mises en préretraite au titre du fonds national de l'emploi, dans les différentes usines du groupe Imphy et dans l'usine de l'Ondaine-Creusot-Loire.

Il n'est prévu aujourd'hui aucune autre mesure de réduction d'effectif, étant entendu que les progrès de productivité à l'usine de l'Ondaine seront compensés par des départs naturels et par le recours au volontariat.

Enfin, un effort supplémentaire de reclassement est actuellement engagé en faveur de la vingtaine de travailleurs de la société Colombey-Charrère du groupe Imphy qui n'ont pas été reclassés à la suite de la fermeture de l'entreprise il y a quelques mois.

M. Vial-Massat a évoqué ensuite les ressources de Creusot-Loire.

Avec un chiffre d'affaires de plus de 17 milliards de francs en 1981 et près de 40 000 salariés directs, Creusot-Loire se présente comme le premier groupe français de biens d'équipements mécaniques. Il s'est forgé une image internationale de premier plan et sa notoriété est reconnue, à parité avec celle des plus grands équipementiers américains, japonais, allemands et suisses.

Creusot-Loire est un acteur important dans la filière nucléaire, qui représente 25 à 30 p. 100 de l'activité du groupe, mais aussi dans l'hydraulique, l'équipement ferroviaire et l'armement.

Creusot-Loire doit penser à sa stratégie future. Quelle sera la part du nucléaire ? Comment valoriser ses atouts dans les équipements hors nucléaire pour l'énergie et pour l'industrie ? Le secteur de l'énergie sous toutes ses formes — pétrole, gazéification du charbon, biomasse — est un de ceux qui s'imposent le plus naturellement ; cette orientation nécessite d'importants efforts de recherche-développement.

Pour faire face aux concurrences extérieures, il faut savoir travailler ensemble. Il faut que Creusot-Loire examine les coopérations possibles avec des groupes voisins : par exemple avec la sidérurgie nationalisée, qui représente 92 p. 100 de la production sidérurgique, à l'instar de l'association entre les Forges de Guégnon, Ugine-Aciers et Sacilor, pour la filière des produits plats en acier inoxydable. D'ailleurs Secim-Clesid va bénéficier largement des commandes à passer par Sacilor et Usinor pour la réalisation des programmes sidérurgiques, qui sont évalués à 17 500 millions de francs sur cinq ans. Nous devons également augmenter la pénétration de l'acier français chez les grands utilisateurs comme Creusot-Loire. Nous souhaitons enfin que la

coopération technique soit développée au sein de la filière sidérurgique entre sidérurgistes et utilisateurs.

Le Gouvernement est décidé à rebâtir une grande industrie de biens d'équipements de haute technologie à partir des points forts qui existent dans notre tissu industriel. Les circonstances sont toutefois difficiles, dans un environnement économique et politique marqué par des politiques de récession. L'industrie lourde française est largement exportatrice et, dans les secteurs les plus avancés techniquement, les carnets de commande sont encore bien garnis. En tout cas, il faut se battre ; c'est ainsi que nous remonterons la pente.

Soyez assuré, monsieur le député, que le Gouvernement développe tous ses efforts en vue d'orienter les créations d'emplois vers les régions les plus touchées par les mutations industrielles. Mais le maintien des équilibres sociaux régionaux ne peut être qu'un objectif collectif à la réalisation duquel il appartient à toutes les parties concernées de participer. C'est en dernier ressort le dynamisme des partenaires régionaux eux-mêmes qui permettra de relever le défi qui nous est lancé.

Tels sont les éléments de réponse que M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, m'a prié de vous communiquer, en regrettant d'être retenu devant la Haute assemblée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### MESURES A PRENDRE POUR METTRE EN ŒUVRE LA SEMAINE POUR LE DÉSARMEMENT DÉCIDÉE PAR L'O.N.U.

**M. le président.** La parole est à M. Tourné.

**M. André Tourné.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'Organisation des Nations unies a organisé une semaine de la paix. La plus haute instance internationale tient ainsi compte de la volonté de paix des peuples du monde entier. En effet, les hommes et les femmes de tous les pays, quelle que soit leur couleur et quels que soient leurs choix religieux ou philosophiques, aspirent à la paix et veulent la voir régner sur terre.

**M. Roger Corrèze.** Sauf les Russes !

**M. André Tourné.** Mais la paix ne sera sauvegardée que si l'on croit aux vertus du désarmement organisé, contrôlé dans tous les pays du monde. En tout cas, mes chers collègues, il faut arrêter la course aux armes de mort. Si le malheur voulait qu'un jour les armes nucléaires de destruction massive...

**M. Marc Lauriol.** Les S.S. 20 !

**M. André Tourné.** ...sont utilisées, aucun de nous ne subsisterait.

L'histoire nous apprend d'ailleurs que la course aux armements a toujours abouti à la guerre.

**M. Marc Lauriol.** Dites cela à M. Brejnev !

**M. André Tourné.** Or, à système social comparable, la France est, de tous les pays du monde, celui qui a le plus souffert de la guerre. De 1914 à 1962, pendant vingt-cinq années sur quarante-huit, la France est le pays qui a connu les plus affreuses des guerres. Dans tous nos villages, les monuments qui s'élèvent dressent le martyrologe de nos populations.

**M. Marc Lauriol et M. Jacques Toubon.** La question !

**M. André Tourné.** Aussi notre patrie a-t-elle le droit et le devoir, plus que quiconque, de faire entendre sa voix pour que la volonté de paix puisse s'exprimer. Elle doit joindre sa voix à celle de l'O.N.U. Il faut faire connaître dans toutes nos écoles, dans tous nos lycées, dans toutes nos universités, les conséquences de la course aux armements.

L'O.N.U. a calculé qu'en 1981 on a dépensé pour l'armement deux milliards de dollars par jour, alors qu'en même temps elle démontrait qu'avec dix-sept milliards de dollars par an on arriverait à guérir la faim dans le monde, qui a causé cinquante millions de morts en 1981.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il faut répondre à la volonté de paix des hommes de bonne volonté de notre beau pays de France, avec à leur tête les anciens combattants et les victimes de la guerre, qui sont bien placés pour donner leur opinion dans une affaire pareille. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.



**M. Claude Cheysson**, ministre des relations extérieures. Comme vient de le rappeler M. Tourné, l'Organisation des Nations unies a décidé en 1978, à l'occasion de la session exceptionnelle sur le désarmement, que chaque année la semaine anniversaire de sa fondation serait consacrée à un effort de réflexion et d'information de l'opinion sur les problèmes de la paix.

Le Gouvernement attache à cette manifestation la plus grande importance. Le communiqué du conseil des ministres, où elle a été évoquée ce matin, en témoigne pour la première fois.

Nous y attachons de l'importance, d'abord parce que, comme l'a souligné l'honorable parlementaire, les hommes et les femmes de nos pays veulent la paix. Ils doivent être informés des conditions qui permettront de l'assurer. Il faut qu'un large débat s'engage parmi les peuples sur ce qui permet d'empêcher la guerre et sur ce qui permet d'assurer la paix.

Face à la tension qui existe entre l'Est et l'Ouest, il faut trouver les moyens de dissuasion capables d'empêcher la guerre. Il faut réfléchir aux conditions qui, depuis 1945, ont rendu la guerre impossible entre l'Est et l'Ouest. Cette réflexion ne permet pas d'écartier purement et simplement, comme on le fait trop souvent, les thèmes de la dissuasion nucléaire, la seule, à l'heure actuelle, dont la crédibilité prévienne la guerre.

Les raisons des quelque cent trente à cent cinquante conflits qui ont eu lieu dans le Sud entre pays en voie de développement tenaient généralement aux problèmes du sous-développement et aux difficultés héritées de la période coloniale. Il faut donc en traiter.

Lutter pour la paix, c'est aborder les raisons des guerres possibles et de celles qui ont existé, et il est grand temps qu'un débat s'engage, dans l'opinion publique, sur les conditions de la paix et sur les raisons des guerres. Nous encourageons donc toutes les initiatives qui peuvent être prises à l'occasion de la semaine pour le désarmement. Nous nous réjouissons que des organisations non gouvernementales, des associations, les moyens audiovisuels aient appelé l'attention sur ces sujets.

Pour ce qui concerne l'action du Gouvernement, je rappellerai qu'à eu lieu hier, à son initiative, une réunion, jusque-là sans précédent, entre le ministre des relations extérieures et les représentants des plus grandes associations françaises intéressées, des organisations gouvernementales, des instituts de recherche et des syndicats — car il est normal que les syndicats, qui parlent au nom des travailleurs, se préoccupent au premier chef des problèmes du désarmement. Parmi ces représentants, figuraient naturellement un grand nombre de dirigeantes d'organisations féminines qui expriment la préoccupation des femmes face aux problèmes de la guerre et de la paix.

Nous avons discuté non en termes d'émotion, mais en termes réels. Nous nous sommes interrogés sur les conditions de la paix. Nous avons reconnu qu'il convenait que les débats se poursuivent au niveau des parlements, dans le mouvement de jeunesse, dans les écoles et les universités — j'approuve tout à fait sur ce point la proposition de M. Tourné — bref partout dans l'opinion.

Mais nous souhaitons aussi que ce grand débat sur les conditions de la paix, qui va au-delà de l'émotion suscitée par quelques mots provocants, puisse avoir lieu à l'Est comme il a lieu à l'Ouest. Nous devons malheureusement constater que, pour le moment, le progrès est plus limité à l'Est. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### RÉDUCTION DU PROGRAMME DE CENTRALES ÉLECTRONUCLÉAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

Actuellement, en application du plan Messmer d'équipement électronucléaire, notre industrie construit chaque année six tranches de 900 à 1 300 mégawatts. Des informations sérieuses laissent à penser que ce programme serait, à partir de 1984, réduit à deux tranches par an, alors que le programme intérimaire voté l'année dernière l'a déjà ramené à trois tranches par an en 1982 et 1983.

**M. Marc Lauriol.** C'est une peau de chagrin !

**M. Jacques Toubon.** La remise en cause du programme de construction de centrales électronucléaires serait absurde, à nos yeux, pour quatre raisons.

En premier lieu, messieurs du Gouvernement, elle serait en contradiction absolue avec l'objectif de croissance que vous vous êtes fixé. Si vous prévoyez effectivement une baisse de la consommation d'électricité en 1990, c'est que vous partez battus dans le combat pour la reprise, contre le chômage et pour la relance de la production industrielle, c'est que vous pronostiquez l'austérité pour dix ans. Si c'est vrai, dites-le !

En deuxième lieu, ce serait contraire à votre politique affichée de développement de l'investissement productif et de priorité donnée à la recherche, recherche-développement et recherche fondamentale.

En troisième lieu, ce serait absolument contraire aux intérêts de notre pays qui est en marche, grâce au programme développé depuis 1974, vers son indépendance énergétique. Dois-je rappeler qu'une tranche de 900 mégawatts représente un million de tonnes de pétrole par an ? Compte tenu de la durée moyenne d'une centrale, soit vingt-cinq ans, chaque fois que nous mettons en service une tranche de 900 mégawatts, c'est comme si nous découvriions dans le sous-sol français un gisement de 25 millions de tonnes de pétrole. Êtes-vous prêts à renoncer à cette richesse ?

Enfin, chacun sait qu'en dessous de trois tranches par an, nous entrons dans un processus de dépeuplement de notre industrie nucléaire et que des milliers d'emplois seront, en conséquence, perdus dans les sociétés qui construisent les centrales...

**M. Pierre Mauger.** Creusol-Loire !

**M. Jacques Toubon.** ... et chez leurs sous-traitants.

Toutes ces considérations me conduisent, monsieur le ministre, à vous demander, premièrement, si l'endettement extérieur de notre pays est si important qu'il interdise désormais à l'électricité de France de financer la poursuite de son programme de construction de centrales et, deuxièmement, si vous êtes prêt à prendre la décision de réduire ce programme en dessous de ce que j'appellerai le minimum vital, et, si oui, pourquoi. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé**, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie. Monsieur le député, la responsabilité consiste aussi à ne pas travestir les décisions du Gouvernement de son pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Ici même, il y a un an, l'Assemblée nationale a adopté un plan d'indépendance énergétique. Ce plan, nous nous y tenons ! Est-il besoin de rappeler qu'en 1981 le taux de dépendance énergétique de notre pays était de 65 p. 100 ? Il ne devra plus être, en 1990, que de 50 p. 100. Je rappelle également qu'en 1981 la part de l'énergie nucléaire dans notre bilan énergétique était de 11 p. 100. Du fait des décisions qui ont été prises, et qui sont appliquées, elle sera de 28 p. 100 en 1990.

Il est bon, mesdames, messieurs de l'opposition, de se souvenir de la fonction exacte des tranches nucléaires que vous avez vous-même décidées dans le passé.

**M. Pierre-Charles Krieg.** L'actuelle majorité ne les a pas votées !

**M. Antoine Gissingier.** Exact !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Elles avaient, vous le savez bien, un double objectif, louable au demeurant : d'une part, remplacer les centrales thermiques classiques, et donc de diminuer la consommation de combustible importé — charbon et, surtout, fuel lourd — pour la production d'électricité ; d'autre part, assurer la production d'électricité correspondant à l'accroissement des consommations de cette forme d'énergie.

La seconde phase de ce programme sera poursuivie. Nous prendrons des décisions qui permettront d'assurer une croissance élevée pour notre économie dans la présente décennie et pour la décennie 1990. Vous savez bien, monsieur Toubon, que pour 1982 et 1983 nous avons pris la décision de réaliser chaque année trois tranches de centrales. Ces trois tranches, qui viendront s'ajouter au parc déjà existant, produiront à partir de 1990, et vous devriez savoir que les tranches qui seront construites à partir de 1984...

**M. Jean-Louis Gosduff.** A Plogoff ?

**M. le ministre chargé de l'énergie.** ... produiront durant la décennie 1990 et la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne les tranches de 1984 et 1985, il y a eu, c'est vrai, un débat dans la presse, externe au Gouvernement. Je note à ce sujet que vous avez des lectures sélectives ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Brocard.** Ne faites pas le professeur !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** L'objectivité et l'esprit critique consistent aussi, lorsqu'on est alerté, à lire les déclarations de son Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Francis Geng.** L'esprit « Godillot » !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Monsieur Toubon, les décisions qui intéressent les années 1984 et 1985 seront prises — c'est peut-être une nouveauté pour vous — dans le cadre du IX<sup>e</sup> Plan. Elles doivent tenir compte de critères que je me permettrais de vous rappeler.

Le premier critère, ce sont les besoins de notre économie à l'horizon 1995 et 2000...

**M. Roger Corréze.** Ils diminuent !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** ... sachant qu'en aucun cas l'offre d'énergie et, en particulier, d'électricité, ne doit constituer un frein à une croissance nécessaire et souhaitée par tous. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Roger Corréze.** Croissance à l'envers !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Le deuxième critère, c'est l'activité de notre industrie électronucléaire, qui est une des meilleures du monde. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Roger Corréze.** Grâce à qui ?

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Elle n'est pas votre propriété, messieurs, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire ! Elle est l'affaire de la France et de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions. (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et sur de nombreux bancs des communistes.*)

Nous devons donc tenir compte de l'activité de l'industrie électronucléaire française.

**M. Jacques Marette.** C'est pitoyable !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Nous ne sommes pas les chevaliers du pire !

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Oh si !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Elle constitue l'un des points forts de notre industrie, un atout pour réduire notre dépendance énergétique et conquérir notre indépendance...

**M. Antoine Gissingier.** Vous avez voté contre !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Nous n'avons cessé de le répéter. Alors un peu de calme, je vous prie !

**M. Jean-Louis Gosduff.** Vous avez voté contre !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Troisième critère : il faut que nous maintenions notre avance technologique.

**M. Roger Corréze.** Ce n'est pas la vôtre !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Quatrième critère : nous devons tenir compte des possibilités à l'exportation, qui doivent être encouragées.

C'est en fonction de ces quatre critères que le Gouvernement prendra ses décisions, de façon responsable.

Je rappelle en conclusion, mesdames, messieurs les députés, que ce sont les principes que vous avez adoptés ici même il y a un an qui constituent notre charte et auxquels nous tenons. La politique énergétique que nous menons est la seule qui corresponde aux intérêts présents et futurs de notre pays et à notre conception des relations internationales.

Vous avez évoqué, monsieur Toubon, le déficit d'E.D.F. Sachez que ce ne sont pas les difficultés d'un instant qui gouvernent nos décisions à moyen et à long terme.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Vous décidez au jour le jour !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je veux souligner ici le courage du Gouvernement et de sa majorité. (*Bancs et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Il a fallu, en effet, attendre le 1<sup>er</sup> juillet 1981 pour que nous augmentions de 15 p. 100 les tarifs de l'électricité et du gaz qui accusaient un certain retard « électoral ». C'est un acte de courage de notre part que de l'avoir rattrapé ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Michel Noir.** Ce sera trois tranches, ou deux ?

**M. le ministre chargé de l'énergie.** De même, c'est avec courage que nous avons décidé d'augmenter de 10 p. 100 ces mêmes tarifs le 1<sup>er</sup> mars. Voilà quelle est notre réponse. Nous sommes fiers de notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le ministre, je présenterai quatre observations.

Premièrement, si l'on construit cette année six tranches, le programme qui a été voté par la majorité parlementaire l'année dernière fera que l'année prochaine et en 1984 on n'en construira plus que trois. J'ajoute que vous ne m'avez pas répondu sur le point de savoir si, à partir de 1984, on en construira deux, ou moins, ou plus.

Deuxièmement, je note que vous n'avez pas démenti que votre perspective économique était celle de la récession. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Chénard.** Quelle mauvaise foi !

**M. Jacques Toubon.** Troisièmement, je constate — et vos chiffres mêmes en ce qui concerne la couverture de nos besoins énergétiques le disent — que si en 1985 ou en 1987 l'indépendance énergétique de la France est plus grande qu'elle ne l'était il y a dix ans, cela résultera des décisions qui ont été prises par les anciens gouvernements. Et, puisque vous parlez tellement d'héritage, je vous dirai qu'en l'occurrence vous êtes un mauvais héritier parce que vous dilapidez l'héritage qui vous a été légué ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Enfin, monsieur le ministre, vous avez beaucoup parlé d'avenir et de courage. Vous êtes un des membres les plus importants du Gouvernement parce que vous êtes un de ceux qui travaillent exclusivement pour l'avenir, compte tenu de votre domaine de compétences et de la lourdeur des investissements que vous maniez. Or, dans cette position clé, vous ne savez pas ce que vous voulez et c'est inquiétant pour le pays ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**Un député socialiste.** Scandaleuse arrogance !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je me vois obligé de faire quelques rappels de caractère arithmétique.

Il a été décidé ici même de construire en 1982 et 1983 trois tranches de centrales nucléaires par an. C'est clair et net !

**M. Jacques Toubon.** C'est ce que j'ai dit.

**M. le ministre délégué, chargé de l'énergie.** Non, ce n'est pas ce que vous avez dit !

Et, à partir de 1984, nous devons tenir compte des orientations du Plan.

**M. Roger Corréze.** Mais vous ne les respectez pas !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je rappelle que, pour gagner la bataille de l'emploi et pour assurer le rayonnement de notre pays et de notre industrie, il faut satisfaire à quatre critères que vous connaissez parfaitement. Vous n'avez pas le droit de caricaturer ce que nous disons et ce que nous faisons ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre-Charles Krieg.** Mais vous ne faites pas ce que vous dites !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Quant à l'indépendance énergétique de la France, la part du pétrole était, hier, de 48 p. 100 ; en 1990, elle sera de 32 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Antoine Gissinger.** Grâce à nous !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Vous et vos amis, monsieur Toubon, nous avez laissé un appareil de raffinage pouvant fonctionner à hauteur de 140 millions de tonnes alors qu'il n'est utilisé qu'à hauteur de 90 millions de tonnes. Voilà le legs que vous nous avez laissé ! Voilà l'incurie qui fut la vôtre ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre-Charles Krieg.** Les communistes ont pu poser deux questions !

**M. Philippe Séguin.** Nous n'avons pas eu assez de temps ! C'est scandaleux !

#### RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS

**M. le président.** La parole est à M. Roger Machart. (*Les députés du rassemblement pour la République quittent l'hémicycle. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jacques Roger-Machart.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, qui a annoncé récemment les grandes lignes d'une politique de restructuration de l'industrie française des engrais.

Celle-ci s'effectuerait autour de deux pôles, la COFAZ d'une part, et l'A. P. C. du groupe C. D. F.-Chimie de l'autre, et devrait permettre une simplification de nos structures industrielles.

Chacun de ces deux pôles serait-il effectivement responsable de ses achats de matières premières, de ses productions et de la commercialisation de ses engrais ?

Ne conviendrait-il pas de faire approvisionner une part minimum du marché intérieur par les producteurs français afin qu'en cas de crise notre agriculture nationale soit assurée de ses approvisionnements ?

Si la réponse est positive, ne serait-il pas nécessaire de créer les conditions d'une concurrence équitable avec les producteurs étrangers, en ramenant le prix de cession du gaz à un niveau comparable à ce qu'il est aux Pays-Bas et en Italie par exemple ?

En ce qui concerne plus particulièrement le groupe A. P. C., favorisera-t-on une diversification de ses activités, notamment à l'usine de Toulouse, qui aurait pour but de maintenir l'emploi alors même que des investissements de productivité doivent être engagés ?

**M. le ministre de la recherche et de l'industrie** peut-il enfin me confirmer le maintien à Toulouse du siège de l'A. P. C. et des services qui l'accompagnent, ce qui serait conforme à la politique de décentralisation et de développement régional voulue par le Gouvernement ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé,** ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie. Monsieur le député, voici la réponse que m'a prié de vous communiquer M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

Le conseil des ministres du 12 mai 1982 a défini les orientations de la restructuration de l'industrie chimique française.

Ce plan comprenait la désignation de trois pôles principaux de réorganisation et la définition des vocations principales de chacun d'eux. Ainsi, Rhône-Poulenc doit conforter sa position au niveau mondial dans la chimie à forte valeur ajoutée : pharmacie, agrochimie, chimie fine, bio-industrie. La S. N. E. A. doit poursuivre le développement de son secteur chimique, notamment en prenant le contrôle majoritaire de l'ensemble Ato-Chloé et en reprenant avant la fin 1982 l'essentiel des activités chimiques du groupe Pechiney-Ugine-Kulmann, à l'exception de la division Colorants.

Enfin, C. D. F.-Chimie se voit confier la tâche d'améliorer la compétitivité de ses activités dans les engrais et la pétrochimie tout en poursuivant le développement de ses activités de spécialités chimiques.

Dans le souci de respecter leur autonomie de gestion, le Gouvernement a chargé les dirigeants de ces entreprises de lui proposer le tracé de leurs frontières définitives. Il leur a prescrit en particulier de lui faire des propositions positives en vue de restructurer l'industrie publique des engrais autour de deux pôles.

Le 12 octobre 1982, après consultation des organisations syndicales, M. le ministre d'Etat a autorisé les présidents de Rhône-Poulenc, C. D. F.-Chimie et COFAZ à ouvrir entre eux des négociations afin de constituer ces deux pôles de regroupement selon le schéma suivant : Rhône-Poulenc céderait, d'une part, ses actifs dans la SOPAG à COFAZ et, d'autre part, sa filiale GESA à C. D. F.-Chimie. Ce regroupement, qui concerne l'essentiel de ce secteur, aboutira à la constitution de deux groupes industriels équilibrés.

Il répond à une double préoccupation : favoriser la réorganisation de l'outil de production industriel ; assurer, par la réduction du nombre des acteurs, un renforcement de notre puissance commerciale.

Il a été demandé aux trois entreprises concernées de proposer, dans un délai d'un mois, les modalités juridiques, financières et sociales de ces cessions. La concertation avec les partenaires sociaux devra se dérouler parallèlement.

Les deux pôles ainsi constitués autour de COFAZ et de C. D. F.-Chimie devront entreprendre les actions nécessaires pour renforcer leur compétitivité de façon à défendre leur place, tant sur le marché intérieur français que sur leurs marchés extérieurs traditionnels, et concourir par là-même à un approvisionnement satisfaisant de notre agriculture.

Certes, le Gouvernement est conscient du poids du gaz naturel dans le prix de revient des engrais azotés. Mais il existe bien d'autres facteurs de coûts — frais de commercialisation, frais de logistique, consommation d'énergie des ateliers — qu'il convient de mieux maîtriser.

Un remodelage substantiel de l'activité engrais de la plateforme de Toulouse devra donc être engagé. Ces investissements correspondent à la poursuite de la modernisation de cette plateforme, déjà entreprise depuis quelques années, avec l'entrée en fonctionnement d'un nouvel atelier d'urée et des travaux visant à réaliser d'importantes économies d'énergie.

Les services du ministère de la recherche et de l'industrie sont par ailleurs en possession de projets de diversification des activités de l'usine de Toulouse qui ont été présentés par la direction du groupe C. D. F.-Chimie. Si ceux-ci présentent une rentabilité suffisante, nous nous efforcerons de favoriser leur réalisation dans les conditions les plus satisfaisantes.

Il appartiendra à l'équipe de direction du nouvel ensemble A. P. C.-GESA, dont les unités de production sont largement dédoublées sur tout le territoire national mais également à l'étranger, de définir la localisation la plus pertinente de son siège social. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

#### DÉPÔT DE BILAN DU GROUPE BAUKNECHT

**M. le président.** La parole est à M. Metzinger.

**M. Charles Metzinger.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Au mois de mai dernier, le groupe Bauknecht, qui produit des appareils électroménagers en République fédérale d'Allemagne, annonçait son dépôt de bilan.

L'enchaînement de cause à effet ne manquait pas de se faire sentir sur le fonctionnement de l'usine Bauknecht Industrie, filiale du groupe allemand, sise à Valmont, en Moselle. En effet, l'unité mosellane, subissant le contrecoup des problèmes de la maison mère, éprouvait depuis quelque temps déjà des difficultés financières. La faillite allemande lui fut fatale et, après une suspension provisoire d'une durée de trois mois des poursuites, le dépôt de bilan fut annoncé au début de ce mois.

La situation est la suivante.

D'une part, les tractations commerciales ont abouti au rachat du circuit commercial de la maison mère, c'est-à-dire la société Bauknecht France, par le groupe néerlandais Philips.

Il nous reste d'autre part, selon les experts, une unité de production jeune et performante qui souhaiterait honorer les



commandes en instance, ce qu'elle ne peut faire eu égard à ses difficultés d'approvisionnement en matières premières et au fait qu'elle est isolée de son écoulement commercial.

La situation est donc incertaine, à la limite de la contradiction.

Ce dossier, qui s'insère dans ce qu'il est convenu d'appeler la politique du froid, est étudié par les services du ministère de la recherche et de l'industrie. Entrevoyez-ils une solution industrielle au problème que j'ai évoqué ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.** Monsieur le député, le groupe Bauknecht a construit en 1975-1976 à Saint-Avoid une usine de fabrication de réfrigérateurs-congélateurs.

Cette unité, qui fut construite sans qu'on ait procédé à une réelle étude de marché, avait une capacité de production nominale de 625 000 appareils par an.

En réalité, la conjoncture très déprimée qui prévaut depuis plusieurs années sur le marché de l'électroménager froid comme le sous-emploi des capacités européennes de production, qui ne fonctionnent en moyenne qu'à 60 p. 100 de leur capacité, ont contraint, dès le départ, l'usine de Saint-Avoid à fonctionner en sous-charge. C'est ainsi que sa production annuelle, après avoir atteint un maximum avec 430 000 appareils en 1980, est retombée récemment à 220 000 appareils par an.

Dans ces conditions, la société Bauknecht Industrie, support juridique de l'unité de Saint-Avoid, n'a jamais été en mesure d'équilibrer ses comptes et les pertes cumulées des quatre exercices écoturés entre 1978 et 1981 se sont élevées à plus de 246 millions de francs.

Ces difficultés chroniques avaient toutefois toujours pu être surmontées jusqu'au printemps dernier en négociant, au prix de concours publics et bancaires élevés, un soutien financier de la maison mère allemande.

Cette situation a été gravement modifiée par le dépôt de bilan du groupe Bauknecht, en Allemagne, en mai dernier, qui a conduit ce dernier à céder son activité d'électroménager « blanc » à Philips.

Le groupe Philips, malgré les interventions renouvelées du ministère de la recherche et de l'industrie, a jusqu'à présent refusé d'envisager la reprise de l'usine de Saint-Avoid en raison de la surcapacité de ses propres usines de froid en Italie, auxquelles il envisage ouvertement de confier progressivement la fabrication des appareils produits jusqu'à maintenant par l'usine française.

Privée à la fois d'actionnaire et, à terme, de débouché commercial, la société française Bauknecht Industrie est donc à ce jour, confrontée à un avenir difficile.

Le groupe Thomson, interrogé dès le début de l'affaire par nos services sur la contribution qu'il pourrait apporter à la définition d'une solution, ne peut, pour sa part, se charger d'une unité de production à laquelle n'est attachée aucune part de marché.

La survie à très court terme de l'entreprise paraît toutefois possible: le syndicat en effet obtenu de Philips une commande transitoire portant sur 176 000 appareils environ, à livrer sur un an, à des prix qui devraient garantir l'équilibre d'exploitation.

Nos services ont œuvré de leur côté pour que d'autres groupes d'électroménager apportent un complément au plan de charge assuré par Philips, de façon que le point mort, évalué à 220 000 appareils, soit atteint.

Cette poursuite de l'exploitation est néanmoins subordonnée à l'obtention d'une productivité normale, que le syndicat et les dirigeants ne pensent pouvoir rétablir qu'au prix de 130 licenciements.

Bien que nous déplorions tout autant que vous, monsieur le député, ces suppressions d'emplois, il semble que cette mesure constitue la seule solution alternative à une fermeture immédiate et totale de l'établissement.

Nos services mettront naturellement à profit le répit qui est offert par la poursuite provisoire de l'exploitation pour rechercher à nouveau auprès de divers groupes européens d'électro-

ménager une solution plus définitive. Nous vous informerons, monsieur le député, des suites que connaîtra ce difficile problème. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### RALENTISSEMENT DES PROGRAMMES NUCLÉAIRES ET EMPLOI DANS LE TRICASTIN

**M. le président.** La parole est à M. Gatel.

**M. Jean Gatel.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

Je ne savais pas que M. Toubon me précéderait sur ce terrain. Je reprendrai néanmoins le dossier. Toutefois, je ne traiterai pas du seul problème de la production d'électricité d'origine nucléaire, élargissant mon propos à l'ensemble de la filière nucléaire.

Monsieur le ministre, les problèmes d'emploi dans le bassin du Tricastin deviennent de plus en plus aigus. La fin du chantier Eurodif a entraîné une baisse d'activité et des difficultés considérables à la S.F.E.C., qui construisait les barrières de diffusion gazeuse. La fermeture des usines militaires basse et moyenne de Pierrelatte oblige à des mutations de personnel, en particulier sur Marcoule.

Dans ce climat social déjà détérioré, et malgré tous les efforts faits par les directions du C.E.A. et de la C.O.G.E.M.A. pour régler les problèmes humains, les rumeurs auxquelles a fait allusion M. Toubon — largement reprises par une certaine presse — concernant le ralentissement du programme nucléaire français ont encore accentué les inquiétudes.

**M. Jean Proriot.** Ah ?

**M. Jean Gatel.** Oui, monsieur le ministre, et telle est la volonté des socialistes et celle de la gauche, le développement de l'industrie nucléaire va de pair avec nos projets d'indépendance économique, alors que l'ancienne majorité avait inséré notre économie dans la division internationale du travail.

Le développement de l'industrie nucléaire va également de pair avec notre volonté de desserrer les contraintes du commerce extérieur, alors que nous héritons dans ce domaine de déséquilibres structurels tragiques. Il va également de pair avec notre volonté de retrouver une croissance soutenue, alors que M. Giscard d'Estaing pratiquait l'anesthésie de la croissance douce.

**M. Edmond Alphandéry.** Il ne faut pas dire n'importe quoi. Tout cela n'est pas sérieux !

**M. Jean Gatel.** Monsieur le ministre, quelles sont vos intentions, quels sont vos projets et votre volonté en ce qui concerne l'ensemble de la filière nucléaire ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.** Je rappellerai d'abord, monsieur le député, que la situation de l'emploi dans le bassin du Tricastin n'a pas été modifiée par les décisions, prises en octobre 1981, de réajustement du programme électronucléaire français.

Les activités nucléaires sur le site du Tricastin représentent plusieurs milliers d'emplois.

L'évolution du nombre d'emplois en 1982 et 1983 est liée à la fin du chantier Eurodif, avec pour conséquences des suppressions d'emplois en 1982 et 1983 dans les sociétés U.S.S.I. et S.F.E.C. et la mise à l'arrêt de l'usine d'enrichissement UB-UM. Cet arrêt, programmé pour le fin du mois d'octobre, a été décidé à la suite d'une étude économique montrant qu'il était impossible de remédier au déficit d'exploitation de cette usine.

Différentes solutions proposées par les organisations syndicales ont également fait l'objet d'études conduisant à la même conclusion.

La concertation entre la direction de la C.O.G.E.M.A. et les organisations syndicales sur les projets actuels a été exemplaire puisque trente-six réunions se sont tenues.

L'accord du groupe C.E.A. permet de faire intervenir, la solidarité en matière d'emploi entre les différentes entreprises qui constituent le groupe, et donc d'éviter tout licenciement. Par

ailleurs, des activités nouvelles sur le site du Tricastin, tels la nouvelle usine de production d'éléments combustibles et l'atelier de défluoruration de l'uranium, vont rapidement être à l'origine de la création d'un nombre d'emplois substantiel. La signature des contrats de solidarité et la prise en compte des mesures concernant la réduction du temps de travail sont également des éléments favorables.

Globalement, il est aujourd'hui possible d'affirmer qu'en ce qui concerne les entreprises du groupe C.E.A. installées sur le site du Tricastin, la balance pour les années 1982-1983 entre les créations et les suppressions d'emplois est positive d'environ 100 personnes en faveur des emplois créés, ce qui signifie des embauches supplémentaires. Ce nombre devrait d'ailleurs augmenter en 1984 avec la mise en exploitation de la nouvelle usine de fabrication de combustible.

Les 300 agents de la partie de l'usine d'enrichissement qui sera fermée seront donc reclassés dans une entreprise du groupe C.E.A., pour la majeure partie sur le site du Tricastin ou sur celui de Marcoule, qui est très proche.

En ce qui concerne E.D.F., la réduction du temps de travail a eu pour effet de permettre la création d'emplois pour l'exploitation de la centrale du Tricastin.

Quant à la deuxième partie de votre question, monsieur le député, j'ai eu l'occasion d'y répondre tout à l'heure. Je vous invite donc à vous référer à la réponse que j'ai faite à M. Toubon. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 4 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1983

##### Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale et la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Christian Goux.

**M. Christian Goux.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, mesdames, messieurs, réunissant en 1975, à Suresnes, de nombreux économistes de gauche de tous les pays, François Mitterrand, alors premier secrétaire du parti socialiste, déclarait : « A un moment où la crise mondiale s'approfondit, où le chômage s'aggrave, où les investissements se ralentissent, où les instruments classiques sont devenus incapables de lutter contre l'inflation et de relancer l'économie, où tous s'interrogent sur les contradictions de la croissance... il convient de définir les éléments de nouveaux modes de production dans lesquels le chômage ne serait plus le régulateur de l'inflation et l'inflation le mode de financement des investissements. »

Cette date et ce diagnostic, à l'heure où d'autres voyaient de trimestre en trimestre la sortie du tunnel, traduisent la force et la prémonition de la gauche, dont c'est l'originalité de situer son action en référence à une analyse approfondie de la crise mondiale, de ses formes et de sa durée.

Si donc une critique, pourtant fréquemment faite, est particulièrement mal venue, c'est celle qui consiste à nous accuser de ne pas avoir de la crise une vision correcte, d'en sous-estimer la gravité, voire d'en ignorer les contraintes.

Très tôt, nous avons eu le sentiment que la sortie de la crise serait longue parce qu'elle nécessiterait une « révolution » dans les mentalités et une profonde réforme dans les méthodes de gestion de l'économie. Je pourrai la résumer en quelques mois en disant que, aujourd'hui, il n'y aura pas de progrès économique sans progrès social.

Après deux décennies où le progrès économique, c'est-à-dire la croissance, c'est-à-dire encore l'accroissement du gâteau à partager, a été la règle et a permis un réel progrès social, nous sommes au début des années 1980 dans une situation complètement nouvelle. Les méthodes traditionnelles n'ont plus leur efficacité d'antan, la contradiction entre la gestion de l'entreprise et ses conséquences macro-économiques pour le pays est devenue flagrante, la productivité stagne en même

temps que le changement technologique pose un défi surtout aux sociétés qui sont plus enclines à la sclérose qu'à la modernisation.

Dans ce contexte, il n'y a plus de progrès économique possible sans de nouvelles avancées sociales, sans que soit rendue à ceux qui produisent une part de la décision sur la façon de produire, et sans que soient redéfinies les règles du partage d'un gâteau qui n'augmente plus guère. Cette croissance sociale, mesdames, messieurs, c'est le cœur du projet de la gauche.

La mettre en œuvre nécessite une profonde réforme des méthodes de gestion de l'économie. J'y viendrai dans un instant en développant devant vous la politique de croissance, les liens entre la désinflation et la politique de répartition, les orientations vis-à-vis de l'extérieur.

Mais, monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1983 n'échappe pas plus que celui de 1982 aux critiques de la droite qui s'attache, en dépit des explications qui lui sont apportées, à montrer qu'il n'a pas les qualités que nous lui reconnaissons. Pourtant, pour qui veut le restituer dans l'ensemble de la politique économique dont il est un temps fort, le projet de budget de 1983 reste fidèle aux orientations que s'est fixées le Gouvernement et dont je rappellerai brièvement les principes, avant de montrer comment ceux-ci se traduisent dans le projet dont il s'agit.

La première orientation de la politique économique de la gauche depuis un an est le soutien de la demande. Il faut, au moment où certains voient dans cette politique une source de difficultés, rappeler la logique profonde de ce choix et réaffirmer en particulier le lien qui unit l'évolution de la production et celle de la consommation.

Chacun sait bien qu'au-delà des possibilités réelles de partage du temps de travail, le niveau de l'emploi dépend fondamentalement de celui de la production. Certes, la croissance ne se décrète pas, mais il faut s'en donner les moyens.

Or la demande des ménages représente 75 p. 100 du produit intérieur brut et trois fois le montant de l'investissement total. Cette arithmétique simple explique pourquoi il ne peut y avoir de politique de croissance sans maintien du niveau de la consommation. Ce maintien passe lui-même par le maintien du pouvoir d'achat du revenu disponible. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur de nombreux bancs des communistes.)

Il n'y a pas, en cette matière, d'alternative et il serait erroné de croire que l'on puisse redresser l'économie ou ralentir l'inflation par une politique de compression de la consommation.

**M. Parfait Jans.** Très bien !

**M. Edmond Alphandéry.** C'est pourtant ce que vous faites !

**M. Christian Goux.** En particulier, l'hypothèse parfois avancée d'une relance privilégiant l'investissement ne paraît pas fondée.

De quoi dépend, en effet, la décision d'investir ? Non pas, comme on le dit trop souvent, des bénéfices réalisés antérieurement, mais des bénéfices attendus. Ceux-ci sont, dans une économie où l'inflation n'est plus le moyen commode de rééquilibrer les comptes d'exploitation, fonction de l'accroissement des débouchés, donc de la demande. Enfin, il est d'autant plus important de maintenir le niveau de la demande intérieure que, sur le plan international, nos entreprises font face à une concurrence difficile dans les marchés peu porteurs.

Cette primauté de la consommation étant rappelée, j'ajouterai que l'investissement ne sera un élément dynamique de la demande que si l'Etat, à travers le secteur public et nationalisé, joue un rôle accru dans l'accumulation du capital.

La situation d'incertitude élevée à laquelle doivent faire face les décideurs — fortes et brutales fluctuations de la conjoncture, risques sur le changement technologique — exigerait que les investissements bénéficient d'une rentabilité suffisante pour que l'on se risque à investir.

Or, que constate-t-on ? Partout, la rentabilité des sociétés se dégrade, l'investissement ne redémarre pas parce qu'il est aujourd'hui plus rentable de conserver son capital liquide et rémunéré par des taux d'intérêt réels largement positifs que de le risquer à long terme pour un profit moindre.

La puissance publique, monsieur le ministre, doit donc prendre ses responsabilités et assumer les risques que le capital privé ne peut pas prendre. Tel était — dois-je le rappeler, mesdames, messieurs ? — le sens profond des nationalisations. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

La seconde orientation de la politique économique du Gouvernement est la recherche simultanée d'un ralentissement de l'inflation et d'une politique de répartition permettant l'expansion des évolutions nominales dans la stabilité et avec plus de justice.

La volonté de ramener l'évolution des prix en France au niveau de ce qu'elle est chez nos grands concurrents a une double justification.

C'est tout d'abord un facteur de compétitivité, permettant de vendre plus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et donc de produire plus. En ce sens, la désinflation est un facteur de lutte contre le chômage.

Cette idée a souvent été présentée comme le fondement de la politique menée par le gouvernement précédent. En fait, il n'en était rien car celui-ci cherchait à lutter contre l'inflation en pesant sur la progression des salaires, donc en limitant la demande, donc en limitant la production. Cette politique, nous le savons, a échoué dans sa logique même parce que les moindres coûts réalisés en comprimant les salaires ont été compensés, et au-delà, par les charges sociales nouvelles créées par l'accroissement du chômage.

Aussi notre politique de lutte contre l'inflation exclut-elle la baisse des salaires réels petits et moyens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Elle s'appuie sur une réelle politique de répartition, sur l'élimination des rentes de situation; que la gauche est seule à même de réduire, sur l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, sur la réforme des circuits de distribution.

L'ensemble de ces actions va dans le sens d'une compétitivité économique accrue. Mais, bien au-delà, la désinflation est aussi un facteur de justice sociale, pour une raison très simple: les inégalités sont beaucoup plus fortes dans un pays où l'inflation tourne autour de 15 p. 100 que dans un pays où elle est de 5 p. 100. En effet, la dispersion des évolutions nominales autour du taux d'inflation moyen, c'est-à-dire, en fait, l'inégalité, est, elle-même, d'autant plus grande que ce taux est élevé.

Dans ce contexte, le blocage des prix mis en œuvre en juin dernier prend tout son sens. Loin d'être, comme le pensent ses détracteurs, une parenthèse, nécessairement suivie d'une explosion, le blocage a eu pour effet de diminuer très nettement les anticipations à la hausse des agents économiques pour 1983.

**M. Edmond Alphandery.** On verra ça!

**M. Christian Goux.** Pour que ces anticipations se retournent vraiment, il est nécessaire de poursuivre pendant une durée assez longue le contrôle des prix.

Cette politique n'empêchera pas, bien au contraire, de favoriser, dans les secteurs où cela est nécessaire, les produits industriels car, nous le savons, l'évolution des marges a été depuis des années beaucoup plus favorable dans la distribution, le commerce ou les activités de service que dans l'industrie.

Quant aux obstacles d'ordre financier — je pense notamment aux structures d'endettement — les solutions existent pour les surmonter.

J'en viens maintenant à la politique de répartition. Il s'agit des revenus, de la fiscalité et de la protection sociale.

En matière de revenus, la priorité accordée aux bas revenus depuis un an et demi ne peut être contestée par personne.

**M. Pierre Mauger.** Eh bien voyons!

**M. Christian Goux.** En matière de fiscalité, une double tendance s'est dessinée à travers l'exonération des revenus les plus modestes et l'alourdissement de l'imposition pour les titulaires de hauts revenus et de grandes fortunes. L'évolution de la sécurité sociale a été marquée par le souci d'éviter une majoration des cotisations, à la fois inflationniste mais surtout inégalitaire, tant que tous les revenus ne seront pas également atteints.

L'ensemble de ces mesures, monsieur le ministre, va dans le sens d'une profonde modification de l'éventail des revenus — il faut entendre ici les revenus disponibles après impôts — qui est une des priorités de l'action de la gauche et qui contribue fortement à l'évolution nécessaire des comportements dans un contexte de partage plus difficile du revenu national.

Abordons maintenant la question des échanges extérieurs.

Notre priorité, en ce domaine, a toujours été de maintenir l'ouverture des frontières sans pour cela accepter un déséquilibre générateur de risque monétaire et de perte d'indépendance.

Que s'est-il passé? Le déficit commercial a, *grosso modo*, doublé en 1981 et 1982, atteignant aujourd'hui le niveau inacceptable de 100 milliards de francs sur l'année. Ce déficit a plusieurs explications, toutes fondamentalement liées à l'incapacité de l'appareil productif français de produire à des coûts compétitifs à la fois à l'exportation et sur le marché intérieur.

**M. Michel Noir.** Quelles en sont les raisons?

**M. Parfait Jans.** C'est votre faute, mesdames, messieurs de l'opposition!

**M. Claude Labbé.** Soyons sérieux!

**M. Christian Goux.** Cet héritage — je considère pour ma part, monsieur Labbé, que le vrai « bilan » des politiques précédentes se lit à ce niveau — est lourd. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Roger Corrèze.** Vous avez dit que vous alliez refaire un bilan!

**M. Christian Goux.** Le rétablissement de la situation ne peut être qu'une entreprise de longue haleine, passant par un redressement de la compétitivité, par le développement de l'appareil productif national et par la création de nouvelles entreprises.

Mais, mesdames, messieurs, cette action nécessaire sur la structure industrielle ne doit pas empêcher une action à plus court terme favorisant un rééquilibrage de la balance commerciale plus rapide qu'on ne le dit.

**M. Edmond Alphandery.** Elle en a bien besoin!

**M. Christian Goux.** Je ferai sur ce point deux séries de remarques plus personnelles.

Tout d'abord, la baisse des exportations françaises est liée à la faiblesse de la demande mondiale, à la fois dans les pays industriels qui mènent une politique déflationniste, dans les pays de l'Est et de l'O.P.E.P., et dans les pays en développement trop endettés. Cet aspect de la crise mondiale va durer.

Au-delà du redressement que l'on peut attendre de nos exportations, qui ont anormalement baissé depuis octobre 1981, il faut prendre en compte cette stagnation du commerce mondial et refuser de voir les importations françaises progresser plus vite que les exportations.

**M. Pierre Mauger.** En faisant passer nos produits importés par Poitiers!

**M. Christian Goux.** Tenant le langage de la vérité, comme mon ami Pierre Bérégovoy en matière de dépenses sociales, je dirai qu'il faudra, d'une façon ou d'une autre, adapter les importations aux exportations.

Mais il faut dédramatiser cette question. L'objectif, qui est une nécessité, d'équilibrer notre balance commerciale, correspond à une économie de 10 p. 100 seulement sur le montant des importations, pourcentage modeste et qui est à notre portée.

Il ne s'agit donc pas, comme on veut le faire croire, d'un choc entre libéralisme et repli sur soi, mais plutôt d'une condition à la progression ultérieure des échanges.

L'Europe ne peut exister si les deux principaux partenaires, l'Allemagne et la France, sont, l'un excédentaire de plusieurs milliards de francs par mois, l'autre déficitaire du même montant. Le nier conduirait à des désillusions graves. Aussi convient-il de mettre en œuvre avec lucidité et courage les moyens nécessaires comme a commencé à le faire, trop récemment à mon avis, le Gouvernement.

**M. Roger Corrèze.** Il est trop tard!

**M. Christian Goux.** J'ajouterai que ce souci de maîtriser le marché intérieur doit imprégner davantage les décisions des entreprises publiques et de l'Etat, notamment en matière de restructuration industrielle.

Monsieur le ministre, dans une économie en équilibre, sans chômage et sans déficit extérieur significatifs, prendre des décisions de maintien ou de fermeture d'usines sur la seule base des seuls coûts comparés entre le fait de produire et le fait d'importer ne présente pas d'inconvénients majeurs. Mais il en va tout autrement dans une économie où le chômage est difficile à contenir et coûteux pour les finances publiques, où

chaque milliard de déficit extérieur supplémentaire pèse en fin de compte sur le franc. On ne peut alors plus décider sur la seule base des coûts comparatifs. Il faut inclure, dans un calcul actualisé sur plusieurs années, les coûts induits par le chômage et les importations supplémentaires liées à une éventuelle fermeture d'usine, pour les comparer au coût du maintien en activité de cette usine. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.)*

**M. Roger Corréze.** Il est trop tard !

**M. Christian Goux.** Faute d'un tel raisonnement, la France devrait renoncer à fabriquer nombre de produits dont on est pourtant sûr que la demande interne restera forte. L'équilibre commercial deviendrait alors inaccessible. Le franc serait menacé. Or, en matière monétaire, mes chers collègues l'impératif de défense du franc s'impose à tous. Notre pays, comme l'a rappelé le Président de la République, en a les moyens. Il en a aussi la volonté compte tenu de l'impossibilité constatée dans le contexte mondial actuel de rétablir un équilibre commercial par le biais de dévaluations répétées. Je le répète ici encore une fois, une dévaluation est toujours une mauvaise chose.

**M. Bernard Pons et M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Christian Goux.** En conclusion de ce rappel des principes de l'action gouvernementale, je dirai qu'ils sont très éloignés de ceux de l'opposition.

À la priorité des profits générateurs d'investissements, nous opposons le soutien de la demande et le maintien du pouvoir d'achat ; à la relance de l'investissement privé défaillant, nous substituons le rôle accru de l'État et du secteur public dans l'accumulation du capital ; au maintien des inégalités, nous préférons une politique de répartition ; à l'inflation, nous préférons la recherche de la stabilité des prix ; face à une demande mondiale stagnante ou en régression, nous reconnaissons la nécessité d'une maîtrise de notre marché intérieur ; à l'indemnisation des inactifs, nous opposons la relance de l'emploi productif.

Bref, à la sortie par le bas, nous répondons sortie par le haut... *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Michel Noir.** Jolie formule !

**M. Christian Goux.** ... et, à l'alignement sur la division internationale du travail, nous répondons par notre volonté d'indépendance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur de nombreux bancs des communistes.)*

Les priorités du projet de loi de finances pour 1983 que je vais maintenant examiner en référence aux principes que je viens d'évoquer en sont, monsieur le ministre, une illustration bien concrète.

Le budget économique qui accompagne les prévisions de recettes et de dépenses est l'image de la façon dont le Gouvernement voit l'année 1983 et œuvre pour qu'il en soit ainsi.

Les points forts — je les rappelle brièvement — en sont connus :

Une croissance du produit intérieur brut en volume de 2 p. 100, soutenue par une progression équilibrée de la consommation et de l'investissement et par une reprise des exportations ;

Une poursuite du mouvement de désinflation engagé en 1982, le glissement des prix étant en deux ans ramené de 14 p. 100 à 8 p. 100, et celui du coût salarial unitaire — chiffre moins connu — de 13,5 p. 100 à 7,7 p. 100 pendant le même temps ;

Un rétablissement, encore insuffisant, de la situation des échanges extérieurs, marqué par un déficit minoré de 20 milliards.

Cette esquisse pose deux problèmes : est-elle réaliste ou, comme l'affirme l'opposition, est-elle trop favorable ? Est-elle ou non cohérente avec les options économiques du Gouvernement ?

À la première question, ma réponse sera très claire : la prévision faite pour 1983 n'est pas affectée des biais qui marquaient usuellement les prévisions avant 1976. Chacun le sait, et M. Barre le premier, les prévisions du Gouvernement peuvent différer des résultats bruts issus des modèles économétriques.

Mais le problème commence quand la prévision est, de toute évidence, irréaliste. Ce n'est pas le cas.

Une croissance de 2 p. 100 est à notre portée pour 1983, compte tenu de vos priorités, monsieur le ministre...

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Zéro !

**M. Christian Goux.** ... compte tenu des priorités du budget en faveur de l'investissement, compte tenu du maintien du pouvoir d'achat salarial sur la période 1982-1983, maintien que permettra le contrôle de l'inflation, et compte tenu de la volonté de redresser nos échanges extérieurs.

À l'inverse, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, prendre le parti d'une prévision exagérément pessimiste ne serait pas, comme vous le pensez, un gage de rigueur. Ce serait, au contraire, prendre le risque d'aggraver la crise que de prévoir une situation plus mauvaise qu'elle ne le sera.

**M. Jean Natiez.** Très juste !

**M. Christian Goux.** Planifier la stagnation, c'est en accroître la probabilité. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.)*

Le Gouvernement peut donc se fonder sur le schéma macro-économique qu'il a retenu. Mais cela exige, et je le dis fortement, qu'en ce qui concerne les revenus, les prévisions de pouvoir d'achat du projet de loi de finances soient tenues — 0,9 p. 100 de hausse du revenu disponible — et qu'en matière de commerce extérieur, les mesures qui ont été décidées récemment soient fortement renforcées.

À cette double condition, le projet économique sera en concordance avec les principes qui guident notre démarche : le soutien de la demande, comme préalable au redémarrage de l'investissement, et, comme condition de la croissance, le caractère indispensable d'un rééquilibrage des échanges extérieurs ; la volonté de limiter l'inflation au niveau de hausse des prix de nos principaux partenaires sans faire baisser les revenus réels ; la poursuite d'une politique active de l'emploi.

En deuxième lieu, l'objectif à moyen terme de la gauche est, en matière de fiscalité, de parvenir à une contribution de chacun réellement déterminée par ses facultés contributives.

Le projet de budget pour 1983 marque, en ce sens, une nouvelle étape, d'ampleur modérée. Les mesures spécifiques décidées — création d'une tranche à 65 p. 100, exonération de la redevance télévision — ainsi que les modifications apportées à la cotisation de solidarité vont dans le sens d'un impôt plus juste, allourdissant la pression fiscale directe pour seulement 100 000 contribuables. Mais, monsieur le ministre, les taux moyens d'imposition restent en France très modestes par rapport à ce qu'ils sont dans d'autres pays.

Pour aller plus loin, et notamment pour améliorer le rendement de l'imposition directe davantage par la voie de l'élargissement de l'assiette que par celle de la majoration des taux, une meilleure connaissance des revenus est nécessaire.

**M. Marc Lauriol.** C'est bien pensé, ça !...

**M. Pierre Mauger.** C'est l'inquisition, oui !

**M. Christian Goux.** C'est, à notre sens, une tâche prioritaire que de mener à bien les travaux d'études et de statistiques nécessaires, et on peut regretter que les initiatives en la matière restent encore de faible ampleur.

En troisième lieu, ce projet de budget contribue à la lutte contre l'inflation. Je retiendrai trois aspects particuliers de cette contribution : la rigueur des dépenses, la priorité donnée à l'emploi et la modération du déficit.

La rigueur des dépenses, d'abord. Elle se révèle à la fois dans le pourcentage de progression globale — 11,8 p. 100 — et dans la différence entre la stagnation des dépenses courantes et la forte progression, de 22 p. 100, des dépenses d'équipement. L'État fera donc, en 1983, un effort de productivité de la dépense publique considérable. La stagnation des dépenses courantes imposera d'éliminer dans toutes les administrations les frais inutiles ; l'examen de l'ensemble des procédures d'aides publiques, à l'emploi, au logement, aux entreprises, permettra de supprimer les aides devenues inutiles, de simplifier les circuits financiers d'octroi de ces aides et de connaître beaucoup mieux que par le passé leurs bénéficiaires, en même temps que leur efficacité réelle ; le redéploiement des effectifs entre les administrations va aussi dans le sens d'une meilleure adaptation des compétences et des besoins ; enfin, le comité permanent des économies budgétaires sera à même d'éliminer les gaspillages et d'améliorer la gestion budgétaire.



Ces décisions marquent un tournant dans la gestion des finances publiques. En améliorant leur efficacité, elles élimineront des sources d'inflation liées à des dépenses inutiles.

Deuxième aspect, la priorité qui continue d'être donnée à l'emploi, monsieur le ministre, est aussi un élément favorable à la désinflation. C'est en effet le sous-emploi qui est inflationniste. Je ne rappellerai pas ici les résultats obtenus en France dans la lutte contre le chômage, si ce n'est pour souligner qu'ils sont exceptionnels, autant par leur ampleur que par les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre.

La France est, et sera encore davantage en 1983, le grand pays qui comptera le moins de chômeurs. Le budget a contribué largement à cette politique en 1982. Il continuera de le faire en 1983, et de deux façons. L'une à court terme, en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes, en développant de nouveaux contrats de solidarité, en finançant partiellement les actions spécifiques menées dans certains secteurs, et dans l'ensemble du secteur de l'artisanat. L'autre en privilégiant tout particulièrement l'action de formation et d'éducation, tant professionnelle et technique que générale. Personne ne peut nier que cet effort, indispensable socialement, est aussi fondé économiquement. La qualité de la formation est le gage de la productivité, donc de la maîtrise de l'inflation.

Troisième aspect, le déficit. Il peut sembler paradoxal de parler du déficit au sujet de la politique de lutte contre l'inflation, tant est tenace le mythe du rôle inflationniste du déficit. Les expériences allemandes et japonaises sont pourtant des contre-exemples très clairs. Tout dépend de la nature de ce déficit.

Loin d'être, comme dans les pays anglo-saxons, le signe de l'échec d'une politique d'équilibre, l'acceptation dans notre pays d'un déficit de 3 p. 100 du P. I. B. est un choix, celui d'une politique de soutien à l'activité, à l'emploi et au développement de l'industrie.

S'ajoute le fait que l'Etat est, en France, peu endetté vis-à-vis de ses citoyens. Les chiffres le montrent, le pourcentage de dette intérieure rapportée au P. I. B. est d'environ deux fois inférieur à celui de nos principaux partenaires. Or quand il reste modéré, cet endettement est tout à fait normal.

A tout cela, la droite objecte que, de toute façon, le déficit dépassera les prévisions. Attendons, sans polémiquer, les résultats. Mais ce qu'a dit hier M. le ministre confirmant l'engagement qui était tenu pour 1982, constitue déjà une réponse.

En cette matière, la conviction des socialistes de voir le déficit budgétaire limité à ce qui est prévu est renforcée par le constat de la détermination avec laquelle le Gouvernement s'est attaqué au déficit des régimes sociaux.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Eh bien !...

**M. Christian Goux.** Pour la première fois, la question centrale de la maîtrise des dépenses de santé a été posée dans le cadre d'une politique visant à limiter les dépenses au niveau des recettes. Par ailleurs, le Gouvernement a eu le courage de réexaminer le régime de la garantie de ressources en matière de retraites. Ces actions sont le signe de la rigueur avec laquelle les socialistes sont capables d'agir.

**M. Philippe Séguin.** Elle n'existe pas.

**M. Christian Goux.** J'ajouterai, en terminant, que ce n'est pas le déficit budgétaire qui fait problème, mais son cumul avec le déficit extérieur. En effet, le premier n'entraîne aucune perte d'indépendance, alors que le second trouve très vite sa sanction dans des conditions qu'impose l'extérieur à la politique économique interne.

Il faudrait enfin parler, mais le temps me manque, de la contribution du budget au renforcement industriel. M. le rapporteur général, monsieur le ministre, vous même hier, et d'autres intervenants de notre groupe l'avez fait excellemment. Je n'y reviendrai donc pas.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés, j'ai essayé de montrer qu'elles étaient nos analyses de la politique du Gouvernement. Certes, des difficultés existent. La situation économique internationale n'est pas brillante et la relance de l'activité n'a pas suffisamment profité à la production nationale.

Il est vrai que tout ne peut être porté au passif de la crise mondiale, et, depuis un an, notre groupe a eu l'occasion d'apporter à maintes reprises le Gouvernement sur l'attention à apporter à la situation du déséquilibre extérieur, à la lenteur du redresse-

ment dans le secteur public et nationalisé ainsi qu'au retard de la transformation nécessaire dans le comportement du secteur bancaire.

Mais, mesdames, messieurs les députés, ces difficultés ne doivent pas être exagérées. Pour résumer d'un mot la situation présente et pour traduire l'état d'esprit qui est le nôtre, monsieur le ministre, je dirai : « Persévérons et nous réussirons ».

**M. Pierre Mauger.** C'est surtout persévérer dans l'erreur !

**M. Christian Goux.** Les priorités du budget — renforcement économique, justice sociale, maîtrise financière — illustrent une politique plus vaste dont témoignent depuis un an et demi des avancées considérables.

Voilà, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés, l'ensemble des raisons pour lesquelles les socialistes voteront le projet de loi de finances qui nous est présenté et apporteront leur soutien sans faille au Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Chirac.

**M. Jacques Chirac.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs, « Je veux prouver que les chercheurs de paradis font leur enfer, le préparent, le créent avec un succès dont la prévision les épouvanterait peut-être. » Cette phrase de Charles Baudelaire entreprenant l'exploration des « paradis artificiels » me revient à l'esprit au moment d'examiner le projet de loi de finances pour 1983 et d'apprécier les chances de réussite de la politique dont ce projet de budget est évidemment l'acte principal.

Voici un an, presque jour pour jour, le Gouvernement nous proposait une stratégie de « relance par la solidarité pour l'emploi ».

Nous redoutions alors qu'il ne puisse atteindre aucune de ces priorités, tant ses choix budgétaires portaient en eux-mêmes le risque de l'échec économique, avec ce qu'il implique de régression sociale. Nos avertissements n'ont pas été entendus, et finalement, tout s'est, hélas ! passé comme nous l'avions annoncé.

Aujourd'hui vous vous présentez devant nous, monsieur le ministre, armé de nouvelles convictions, brûlant ce que vous avez adoré, mais apparemment assuré d'avoir une fois encore raison et d'obtenir des résultats ambitieux, par une démarche nouvelle que vous dites empreinte de rigueur.

Le pouvoir, tel une drogue, semble agir sur vous par vagues successives. Permettez-moi, à ce propos, de citer encore Baudelaire : (*Murmures sur les bancs des socialistes.*) « A la gaieté convulsive du commencement succèdent une sensation de fraîcheur aux extrémités et une grande faiblesse. » Nous y sommes. (Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et l'union pour la démocratie française.)

**M. Alain Chénard.** Verbiage !

**M. Jacques Chirac.** Puis vient enfin, toujours selon le poète, « une béatitude calme et immobile : tous les problèmes philosophiques sont résolus, toutes les questions ardues sont limpides et claires, toute contradiction est devenue unité. » (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Daniel Benoit.** Mais c'est du Molière ! (Sourires.)

**M. Jacques Chirac.** Dans cette quête du « bonheur absolu », à laquelle vous nous proposez de participer, concevez que nous hésitions à vous suivre sans examen. Souffrez que nous cherchions à approfondir les choix qui sont les vôtres, sans nous arrêter à la présentation avantageuse que vous en faites à l'opinion publique.

Je doute que, cette fois encore, vous prêtiez une grande attention à nos avis. Mais notre devoir est de prendre date, car il y va du sort de notre pays. C'est aujourd'hui la seule préoccupation qui compte pour nous.

Avant toutes choses, il nous faut dresser le bilan de votre première année de gestion budgétaire. Ce bilan, c'est le constat d'un échec et des contradictions dans lesquelles vous vous êtes enfermés.

Vous vouliez, en premier lieu, — je cite le rapport économique et financier que vous nous avez soumis à l'automne dernier — « stimuler l'activité sans aggraver le déficit extérieur. » Le produit intérieur brut devait croître de 3,3 p. 100 et le déficit extérieur rester dans la limite de 60 milliards de francs, grâce notamment, disiez-vous toujours, à une progression de 4,9 p. 100 de nos exportations.



Qu'en sera-t-il, en fait ? La croissance sera deux fois moindre que prévu et plafonnera aux alentours de 1,5 p. 100. Notre déficit commercial atteint déjà, hélas ! des niveaux considérables, sans précédent sous la V<sup>e</sup> République ; il risque même de dépasser 100 milliards de francs, dans une période où le prix du baril de pétrole est pourtant resté stable (*protestations sur les bancs des socialistes et des communistes*), autour de trente-quatre dollars, et où les cours mondiaux des matières premières ont connu un recul important (*mêmes mouvements sur les mêmes bancs*), vous le savez : 12 p. 100 en 1981 et 9 p. 100 en 1982.

**Plusieurs députés socialistes.** Et les cours du dollar ?

**M. Guy Bêche.** Quelle mauvaise foi !

**M. Jacques Chirac.** Les circonstances internationales sont donc moins contraignantes qu'au cours des années passées. D'ailleurs, pendant cette même période où vous creusez un déficit de 100 milliards de francs, la République fédérale d'Allemagne s'est construite un excédent commercial du même montant. C'est dire la divergence qui existe entre les politiques économiques ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Sans doute — me direz-vous — le dollar exprimé en franc a-t-il atteint des sommets. Mais cette évolution sur la politique monétaire qui est d'ailleurs en partie la conséquence de votre propre action, n'explique pas tout, beaucoup s'en faut !

C'est en nous-mêmes qu'il faut chercher les raisons de la dégradation de nos échanges ; le volume de nos exportations, malgré deux dévaluations, a baissé de 0,4 p. 100, pour la bonne raison que la compétitivité de notre industrie a fortement reculé, parce que vous l'avez fait reculer. Notre déficit se creuse avec nos principaux partenaires européens : avec la République fédérale d'Allemagne, par exemple, il atteindra cette année trente-cinq milliards de francs.

**M. Edmond Alphandery.** Eh oui !

**M. Jacques Chirac.** Vous vouliez aussi — je vous cite encore — « ramener en tout état de cause le niveau des demandes d'emploi non satisfaites au-dessous de deux millions de personnes à la fin de 1982 ».

Tout indique, malheureusement, que le chômage continuera de croître. Sauf inflexion profonde de votre politique, nous franchirons le seuil que, selon vos propres slogans électoraux, la victoire de la gauche était censée éviter à la France. Et cela, faut-il le rappeler, malgré le recrutement, inutile et coûteux, de 200 000 fonctionnaires supplémentaires en deux ans. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**Un député socialiste.** Les fonctionnaires apprécieront !

**M. Pierre Mauger.** Les autres aussi.

**M. Jacques Chirac.** « En matière de prix, écrivez-vous monsieur le ministre, le Gouvernement reste attaché à la liberté comme à une condition essentielle de la concurrence et du dynamisme des entreprises. »

**M. Edmond Alphandery.** Ah oui ?

**M. Jacques Chirac.** De même, s'agissant des revenus, vous indiquez, dans le même rapport qui porte votre signature : « Il ne saurait être question d'instaurer des normes s'imposant aux partenaires sociaux, annihilant leur capacité de négociation. Le Gouvernement veut faire appel à la responsabilité des partenaires sociaux et créer les conditions de son exercice ». Comme si elle n'existait pas avant !

Quand on voit ce que vous faites aujourd'hui peut-on vraiment imaginer plus grand décalage entre les intentions, les engagements et les actes ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Il est pour le moins étonnant que vous vous félicitez des effets des blocages que vous avez imposés, alors que le niveau des prix à la consommation continue de croître à un rythme de 0,4 p. 100 par mois. C'est beaucoup. C'est même considérable en période de blocage, où, théoriquement, la hausse devrait être de zéro ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) C'est plus, en tous les cas, que chez nos principaux partenaires commerciaux qui, eux, n'ont pas été contraints à renoncer à la liberté des prix

En vérité, la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation sera, d'après votre nouvelle prévision officielle, de 12,3 p. 100.

De fait, un changement s'est produit, qui n'avait pas été annoncé, mais qui était, hélas ! inscrit dans vos choix : c'est le dérèglement des grands équilibres économiques et financiers, dont la deuxième dévaluation du franc a été, en juin dernier, la cruelle sanction.

Au bout d'un an, monsieur le ministre, nous pouvons ainsi, en mesurant la réalité à l'aune de vos chimères, constater ensemble l'ampleur de votre échec sur le chômage, sur le franc, sur les prix, sur le commerce extérieur, sur la croissance, sur la politique contractuelle...

Comment éviter maintenant que l'an II du socialisme n'amène aux Français la régression sociale ? Il faudrait, il serait temps, que vous vous en donniez les moyens.

Je crains hélas ! que ce ne soit pas le cas.

Vous êtes, en effet, pris dans un tel entrelacs de contradictions que l'on a du mal aujourd'hui à discerner votre stratégie économique.

Votre projet pour l'emploi reposait initialement sur la relance par la consommation et le partage du travail. La création, avec les nationalisations, d'une « force de frappe industrielle » et la reconquête du marché intérieur devaient également vous aider à lutter utilement contre le chômage. Que reste-t-il aujourd'hui de cette construction théorique ?

Comme il était prévisible, la relance par la consommation — dont vous parliez tant — a surtout stimulé les importations. Le Gouvernement a inversé ses choix lors du collectif budgétaire de printemps qui comportait une augmentation sensible de la taxe sur la valeur ajoutée et amputait ainsi la capacité de consommation de l'ensemble des ménages, y compris bien sûr de ceux qui sont les plus modestes. Le blocage des revenus que vous avez imposé en juin n'a fait qu'accentuer cette amputation. Adieu donc, la relance par la consommation !

Voyons pour l'emploi. En décidant, au mois de février dernier, que la réduction de la durée hebdomadaire du travail de quarante à trente-neuf heures ne s'accompagnerait d'aucune diminution de salaire, le Gouvernement a fixé lui-même les limites économiques du partage du travail. Les contrats de solidarité n'ont pas contribué à la résorption du chômage, vous l'avez vous-même reconnu. La multiplication des retraites anticipées et, bientôt, la retraite à soixante ans — si vous parvenez à la mettre en œuvre — sont plus coûteuses pour la collectivité que l'indemnisation du chômage et créent des droits acquis qui compromettent les conditions d'un redressement.

Votre politique de l'emploi se résume désormais à une politique de l'indice, ainsi qu'en témoignent vos efforts systématiques pour écarter artificiellement les jeunes de seize à dix-huit ans des statistiques de l'Agence nationale pour l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il y a eu, il est vrai, les nationalisations, mais il est encore trop tôt pour apprécier tous leurs effets. Cependant, comment ne pas relever, déjà, une contradiction manifeste entre la volonté que vous avez eue de contrôler à 100 p. 100 le capital des entreprises nationalisées — ce qui était extraordinairement coûteux, 35 milliards de francs, mais nullement nécessaire pour en orienter l'activité — et l'incapacité actuelle de l'Etat à honorer ses devoirs élémentaires d'actionnaire unique ? En 1982, les concours élevés — je le reconnais — accordés aux entreprises industrielles, en ponctionnant les ressources des banques, n'ont servi qu'à éponger les déficits d'exploitation, sans rien apporter pour préparer l'avenir en matière d'investissement. Des décisions ont même été prises en sens contraire, comme on l'a vu récemment avec l'amputation d'une partie importante des investissements d'Electricité de France dont la nécessité était pourtant évidente.

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est à cause de l'héritage !

**M. Jacques Chirac.** En 1983, compte tenu des crédits inscrits au budget, chacun sait — vos propres experts l'admettent — qu'il manquera 15 milliards de francs pour faire face aux besoins des nouvelles entreprises publiques. C'est un gouffre !

Quant aux nombreux plans annoncés généreusement depuis une année — les plans « cuir », « textile », « joaet », les 140 milliards de francs pour le plan « machine-outil » — que sont-ils devenus, monsieur le ministre ? Comment seront-ils financés ? Mystère, en tout cas en lisant votre projet de budget !

Le Gouvernement entreprend certes d'encourager l'épargne — prétend-il — mais le taux d'épargne ne cesse de baisser. Il était déjà descendu à 14,8 p. 100 des ressources des ménages l'année dernière, contre 19 p. 100 en 1976. Le rapport écono-

mique et financier qui contient vos prévisions officielles nous annonce qu'il tombera à 13,8 p. 100 en 1983 !

Faute de confiance, monsieur le ministre, la politique d'encouragement de l'épargne et les mesures prises pour l'orienter vers des emplois productifs ne sont que rideau de fumée alors que les déficits publics que vous avez creusés et accumulés contraignent le Trésor et les entreprises nationalisées à faire appel au crédit de façon manifestement excessive.

Restait le marché intérieur qu'il fallait, paraît-il, reconquérir. imagine-t-on un concept plus ambigu ou plus démagogique que celui de « reconquête du marché intérieur » ?

S'il s'agit de souligner que certaines de nos importations sont particulièrement regrettables et que la France dispose de ressources suffisantes pour produire des biens qu'elle achète aujourd'hui à l'étranger, tout le monde peut y souscrire. Mais quand on s'en tient à cette analyse de bon sens, on ne résout aucun problème.

En fait, certains d'entre vous poussent le raisonnement beaucoup plus loin. Dans les colonnes du journal *Le Monde*, le parti communiste a récemment appelé le Gouvernement à « gérer autrement ». Et nous avons découvert — sous la signature d'un de ses plus éminents économistes — que, pour les communistes, loin d'être complémentaires, la reconquête du marché intérieur et la promotion des exportations s'opposaient carrément. Il était en effet écrit : « L'exportation capitaliste engendre des frais considérables pour gagner des positions sur le marché mondial. Il faut s'endetter et sortir des capitaux, abandonner des positions sur le marché intérieur, payer le coût des dévaluations. Tout cela nourrit la poussée terrible des importations ».

Surprenante analyse, en vérité, qui balaye les idées reçues en ce domaine, et qui nous conduit allégrement vers cette forme la plus achevée de la reconquête du marché intérieur qu'est le protectionnisme.

En réalité, établir une distinction entre le marché intérieur et les marchés extérieurs est absurde. C'est la qualité et le prix de nos produits qui nous font gagner des marchés, à l'intérieur comme à l'extérieur. (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Paul Balmigère.** On attendait que vous le fassiez !

**M. Jacques Chirac.** Ce n'est pas à Poitiers que nous repoussons l'invasion japonaise ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Déficits et charges croissantes réduisent la compétitivité des produits français et alimentent l'inflation, ce qui déséquilibre notre balance commerciale et a provoqué la faiblesse du franc ; celle-ci, avivant les tensions qui résultent du financement du déficit budgétaire, rend inévitables le maintien de taux d'intérêt plus élevés que chez nos partenaires. Les frais financiers des entreprises s'en trouvent gonflés, au-delà du supportable, et la reprise de l'investissement en est durablement compromise. C'est probablement ce qu'il y a de plus inquiétant, comme conséquence à terme, de votre gestion.

Tel est le cercle vicieux dans lequel votre politique enferme l'économie française.

Mais voici que le Gouvernement tient un langage apparemment nouveau : oui, la crise internationale existe, dit-il aux Français ; oui, le profit est parfois utile ; non, faire payer les riches ne suffit pas. Le temps de la rigueur serait venu et le mot est aujourd'hui sur toutes les lèvres.

Ce nouveau discours constitue d'abord, — il convient de le souligner — une sévère auto-critique du passé récent ; c'est un renoncement à toutes les promesses électorales d'avant mai 1981. L'opinion publique jugera démocratiquement le moment venu. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Aujourd'hui, l'essentiel est de savoir si vos actes sont réellement conformes à ces nouvelles déclarations d'intention. Le projet de loi de finances pour 1983 marque-t-il vraiment un retour à la rigueur, à la cohérence ? Est-il vraiment marqué par la compétence ? (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Je voudrais montrer maintenant qu'il n'en est rien. Ce projet de budget n'a, monsieur le ministre, que les apparences du sérieux.

Je dirai même, en reprenant la définition du Robert, qu'il y a trucage, c'est-à-dire « procédé destiné à créer l'illusion », en l'espèce, l'illusion de la rigueur. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Le déficit budgétaire, dites-vous, est limité à 3 p. 100 du produit intérieur brut, et les dépenses de fonctionnement ont été reconduites en francs courants.

D'abord peut-on savoir pourquoi vous avez retenu 3 p. 100 ? A-t-on jamais expliqué comment ce chiffre s'était imposé au Gouvernement ? De quelle loi économique procède-t-il ? En fait, il est, en lui-même, le premier élément de l'illusion. Le déficit budgétaire ne peut en aucun cas s'apprécier par rapport au produit intérieur brut ; il doit s'apprécier en fonction des capacités de financement de l'économie.

**M. Robert-André Vivien.** C'est parfaitement exact !

**M. Jacques Chirac.** De ce point de vue, un taux de 3 p. 100 en France est très excessif, puisque cela représente l'équivalent de la totalité des ressources de notre marché financier. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il y a illusion, ensuite, dans les recettes.

Le Gouvernement a partout proclamé qu'en 1983 le poids des impôts de l'Etat n'augmenterait pas. En fait, la pression fiscale passera l'an prochain de 18,3 p. 100 à 18,8 p. 100 du produit intérieur brut ; en la matière, la comparaison est valable. Le ministre chargé du budget a en effet procédé à un jeu de contractions des dépenses et des recettes, en ce qui concerne la taxe sur les salaires, que l'Etat se verse à lui-même, et le fonds de compensation de la T.V.A., ce qui permet, sans le dire, de faire payer davantage d'impôt aux Français.

Il faut encore ajouter que, contrairement aux dispositions de la loi votée l'an dernier, à votre initiative — et chacun se souvient de vos propos à cette occasion : il s'agissait selon vous d'aller vers plus de sincérité ! — la taxe intérieure brute sur les produits pétroliers ne sera pas, comme par hasard, indexée à compter du 1<sup>er</sup> janvier, alors qu'elle aurait dû être relevée de 20 centimes au minimum. On attendra, j'imagine, que soit franchi le cap des élections municipales !

Enfin, vous tenez d'autres prélèvements en réserve pour cette époque : la vignette sur l'alcool et sur les tabacs ou la taxe sur ces malheureux magnétoscopes.

Pourquoi tant d'empressement à proclamer, contre toute vérité, que le poids des impôts n'augmentera pas, sinon pour dissimuler aux Français que, contrairement aux engagements pris par le Président de la République lui-même pendant sa campagne électorale, les prélèvements obligatoires — fiscaux et sociaux — croîtront de deux points au cours de la seule année 1983, pour atteindre au moins, selon vos experts, 44,5 p. 100 du produit intérieur brut. Rappelons que M. Mitterrand s'était publiquement engagé, à plusieurs reprises, à ne pas dépasser le seuil — déjà très excessif — des 42 p. 100.

D'ailleurs, le Gouvernement n'a pas présenté, fait sans précédent dans notre histoire budgétaire récente, le tableau récapitulatif montrant l'évaluation globale des prélèvements de la collectivité sur l'économie nationale. Cela en dit long, monsieur le ministre, sur votre capacité à dissimuler. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

L'illusion est encore dans les dépenses.

Pour paraître tenir dans la limite, arbitraire pourtant, d'un déficit de 3 p. 100 du produit intérieur brut, le Gouvernement a entrepris de débudgétiser tout ce qui pouvait l'être, y compris certaines actions qu'il juge lui-même structurelles et prioritaires.

Ainsi, un « fonds de grands travaux » a été érigé en établissement public parfaitement artificiel. Cet établissement n'a ni dirigeants ni personnels. C'est purement et simplement un faux nez de l'Etat, mais il permet de présenter autrement le projet de budget.

En outre, l'enveloppe du fonds de développement économique et social — le F. D. E. S. — a été ramenée de 12 milliards de francs en 1982 à 1 milliard de francs en 1983, ce qui signifie que les prêts aux entreprises nationalisées seront désormais pris en charge par les institutions financières et les banques. Celles-ci décideront-elles souverainement des concours accordés aux entreprises ? A l'évidence non, vous l'avez dit vous-même : nationalisées à 100 p. 100, elles ne sont plus aujourd'hui que le bras séculier de l'Etat.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de ma critique. Sans doute des débudgétisations ont-elles été opérées dans le passé. Il est toutefois sans précédent qu'elles concernent le cœur même de l'action de l'Etat et contreviennent aussi ouvertement aux règles les mieux établies de l'unité et de l'universalité budgétaires. Il est sans exemple que leur seule raison d'être soit de justifier deux slogans politiques qui trahissent la vérité : celui

de la stabilisation de la pression fiscale et celui de la moindre croissance du déficit budgétaire.

Je pourrais allonger la liste des dépenses notoirement sous-évaluées, comme, par exemple, monsieur le ministre — et là je trouve que vous êtes allé un peu loin —, la charge de la dette publique dont la progression serait, à vous croire, limitée à 8,75 p. 100. Cette prévision, vous le savez, n'est pas sérieuse. Sait-on que l'hypothèse de taux d'intérêt que vous avez vous-même retenue pour les bons du Trésor en compte courant est de 11 p. 100, alors que le dernier emprunt d'Etat émis en septembre s'est placé à 15,75 p. 100 ? Chaque point d'intérêt supplémentaire coûtera plus de 2 milliards aux finances publiques. Sait-on que le cours — c'est un comble — du lingot adopté pour calculer la charge de l'emprunt à 7 p. 100 1973 est de 65 000 francs, alors que son cours actuel est supérieur à 90 000 francs ? En fait, monsieur le ministre, tout le monde s'accorde à reconnaître, y compris vos propres experts, que le service de la dette dans votre projet de budget est sous-évalué de 15 milliards de francs.

Avec une présentation sincère et identique à celle de 1982, le total des dépenses serait augmenté de 45 milliards et celui des recettes de 15 milliards.

Les dépenses publiques progresseront, en réalité, non pas de 11,8 p. 100, comme vous le prétendez, mais de près de 20 p. 100 si l'on tient compte de toutes les sous-évaluations. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Le déficit budgétaire ne sera évidemment pas limité à 120 milliards et son poids par rapport au produit intérieur brut — pour s'en tenir à votre critère — dépassera largement 3 p. 100 pour atteindre 4 p. 100.

Comment, dès lors, monsieur le ministre, peut-on parler de rigueur budgétaire ? Votre rigueur n'est qu'un artifice de présentation. Le budget pour 1983 répète les erreurs de celui de 1982. Il n'est pas compatible avec une lutte efficace contre l'inflation. Il accentue encore la socialisation des ressources nationales. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je n'entrerai pas dans le détail de votre projet ; l'examen des dotations de chaque ministère nous en fournira l'occasion. Je ne saurais taire cependant ma préoccupation très sérieuse en ce qui concerne les crédits de la défense nationale. Dès cette année, 13,5 milliards d'autorisations de programme ont été annulés, ce qui provoque des coupes considérables dans les fournitures militaires. Quant à l'an prochain, le budget de la défense sera en régression ; calculé en francs constants, il se situera à l'indice 125 contre 127 en 1982. Il s'agit là d'une baisse très importante du pouvoir d'achat de nos armées dont l'équipement va régresser.

Alors qu'en 1981, sous l'ancienne majorité, l'armée de l'air a commandé 52 avions de combat, elle ne peut en commander aucun cette année et elle ne pourra en espérer que 15 l'an prochain ; la marine disposera de 7 000 tonnes supplémentaires au lieu de 17 000 ; le nombre de chars commandés par l'armée de terre sera divisé par plus de deux. J'appelle solennellement l'attention du Gouvernement sur ce processus de dégradation de nos moyens de défense. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Les efforts consentis depuis 1958 pour asseoir l'indépendance de la France sur une défense moderne et autonome sont gravement compromis par la politique de votre Gouvernement. Il est indispensable qu'un débat soit rapidement organisé au Parlement sur ce sujet. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Comment sortir maintenant du marasme économique et social dans lequel s'enfoncent notre pays ?

Ce que nous proposons, pour notre part, aux Françaises et aux Français, c'est un effort mené ensemble et qui s'appuiera sur quelques principes, quelques convictions : d'abord, maîtriser les finances publiques ; ensuite, libérer le potentiel de travail et de création de la France et des Français ; puis approfondir le progrès social en élargissant la responsabilité de chacun ; et enfin et par-dessus tout il faut rétablir la confiance.

La maîtrise des finances publiques est un choix nécessaire qui peut parfaitement s'exprimer dans la solidarité. C'est un choix nécessaire car la socialisation progressive de l'économie engendre l'inefficacité, le gaspillage et surtout la mauvaise allocation des ressources nationales.

L'alourdissement des prélèvements obligatoires, outre ses effets sur la compétitivité de nos produits, entraîne de profonds dérèglements, telle l'apparition d'une économie « souterraine ».

Les transferts sociaux deviennent un ensemble opaque et autonome qui détermine un cloisonnement social contraire à la solidarité et qui est donc source d'irresponsabilité.

Certes, la maîtrise des finances publiques ne sera pas obtenue en un jour ou en un an. Il ne sera pas possible de diminuer simultanément les dépenses et les recettes, en espérant obtenir une réduction sensible du déficit. Ce sera là l'objectif d'une législature.

Mais il faudra commencer tout de suite, en comprimant le train de vie de l'Etat, en stabilisant puis en réduisant le nombre des fonctionnaires, en simplifiant le maquis inextricable des aides, des primes et des subventions à l'industrie privée, en dénationalisant tout ce qui peut l'être. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Quant à la réforme de la sécurité sociale, elle devra s'articuler autour de trois axes : distinguer le champ de la solidarité et celui de l'assurance ; simplifier la réglementation et concentrer un nombre réduit d'aides sur des objectifs nettement et socialement définis ; et enfin clarifier la gestion en donnant leur part de responsabilités à ceux qui financent, en harmonisant les droits, et en soumettant chaque année les dépenses et les recettes au vote du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Deuxième priorité : libérer le potentiel de travail et de création de la France et des Français.

Il s'agit là de dégager les entreprises et les travailleurs de toutes les contraintes financières ou réglementaires qui ne sont ni socialement ni économiquement utiles, en rétablissant notamment la liberté des prix et le jeu de la négociation collective. Il s'agit de favoriser le financement des investissements et la création d'entreprises grâce à une nouvelle politique du crédit qui implique la dénationalisation du secteur bancaire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Troisième priorité : nous devons approfondir le progrès social qui est sans doute la conséquence mais peut-être aussi la condition du dynamisme économique. Dans ce domaine, la France doit opérer une véritable révolution des idées. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*) De plus en plus, les transferts sociaux créent dans notre pays une sorte d'assistance généralisée qui répond sans doute au besoin légitime de sécurité des Français mais qui frustrer leur besoin, tout aussi réel, de responsabilité et d'autonomie. (*Protestation sur les mêmes bancs.*) La révolution que nous devons faire en réalité est une révolution de la responsabilité.

Responsabilité dans l'entreprise, d'abord, où les travailleurs ne doivent pas être l'armée de réserve des syndicats marxistes. (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)...

**M. Jean-Pierre Michel.** Et les syndicats patronaux ?

**M. Jacques Chirac.** ... mais des citoyens libre de s'exprimer et de participer à l'organisation de leur travail.

Responsabilité dans la cité, grâce à une décentralisation authentique et au respect de la vis associative. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Responsabilité par la diffusion de la propriété, qu'il s'agisse du logement actuellement étranglé par les effets de la loi Quilliot (*applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), et par la hausse des taux d'intérêt, ou qu'il s'agisse de l'actionnariat dans l'entreprise.

Mais, monsieur le ministre, rien ne sera fait si, avant toutes choses, l'on ne redonne pas la confiance.

**Un député socialiste.** Démagogue !

**M. Jacques Chirac.** L'économie obéit, certes, à des lois, et mieux vaut ne pas trop ouvertement ni trop longtemps les méconnaître.

Mais l'économie, c'est d'abord des hommes, des femmes qui travaillent, qui consomment, qui épargnent, qui commercent. Leurs décisions et leurs comportements ne sont pas seulement les résultats d'une rationalité un peu froide. Il y entre une

large part de psychologie, et donc de confiance ou de méfiance envers les partenaires du jeu économique au premier rang desquels se trouve l'Etat.

Confiance au-dehors, confiance au-dedans, voilà ce que vous avez négligé.

Et comment voulez-vous susciter la confiance internationale en donnant le spectacle de l'improvisation et des volte-face ? A mesure que s'accroissent nos déficits, notre endettement porte atteinte au crédit de la France et la place en situation de dépendance. Sait-on que notre dette publique dépassera 550 milliards en francs constants, c'est-à-dire une fois et demie le niveau atteint en 1958, juste avant le retour du général de Gaulle, et déjà après une expérience socialiste ?

En France même, comment voulez-vous emporter l'adhésion des agents économiques si vous ne leur faites pas confiance ? Car vous ne faites pas — et c'est là le fond du problème — confiance aux Français. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Il n'est de jour où vous ne leur imposiez une nouvelle réglementation ou un nouveau contrôle : contrôle des prix, contrôle des salaires, contrôle des changes, contrôle du crédit, contrôle des loyers, contrôle du fonctionnement des grandes entreprises industrielles, contrôle du commerce extérieur. Vous avez mis la France sous contrôle, et vous vous étonnez de ne pas susciter la confiance et le dynamisme économique ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ne vous y trompez pas, les changements politiques peuvent induire de profonds changements économiques, et le retour de la confiance peut dégager de considérables marges de manœuvre.

On l'a vu en 1952 avec Antoine Pinay, en 1958 avec le général de Gaulle, en 1969 avec Georges Pompidou. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Parfait Jans.** En 1974 avec Jacques Chirac ! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

**M. Jacques Chirac.** Ne vous y trompez pas, l'inquiétude grandit dans notre pays, et le socialisme à la française tel que vous l'avez rêvé, a purement et simplement échoué. Derrière un vocabulaire où l'idéologie le dispute aux bons sentiments chacun finit par se rendre compte que votre système emprisonne l'individu dans des déterminismes socio-économiques de plus en plus contraignants. La France de cette fin du XX<sup>e</sup> siècle ne peut pas, sous peine de périr, vivre ainsi repliée sur elle-même dans une atmosphère frileuse et raréfiée.

Très vite l'application de ce budget fera apparaître encore un peu plus la nécessité de libérer les énergies et de responsabiliser les individus.

Notre combat, croyez-moi, nous ne le menons ni dans un esprit de revanche (*rires sur les bancs des socialistes et des communistes*) ni de critique systématique.

**M. André Billardon.** Et outrancière !

**M. Jacques Chirac.** Mais nous avons la certitude que vous vous engagez dans une voie dangereuse dont il faudra un jour sortir.

Notre action et notre politique sont commandées par la vérité, la justice et le réalisme...

**M. Paul Balmigère.** ... et le profil !

**M. Jacques Chirac.** ... qui emporteront très vite, croyez-le, nous en sommes certains, l'adhésion de la grande majorité des Français. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. la président.** La parole est à M. Lajoinie.

**M. André Lajoinie.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale est appelée à discuter le projet de loi de finances pour 1983 au moment même où la sortie du blocage des prix et des salaires, ainsi qu'une détérioration du commerce extérieur soulignent avec acuité la nécessité de renforcer l'appareil productif national, dans le progrès social, afin de gagner la bataille du renouveau économique et de l'emploi et par conséquent de faire reculer l'inflation et le chômage.

Depuis un an et demi, des mesures significatives ont été prises en ce sens pour conduire une politique économique et sociale nouvelle.

La consommation populaire a été relancée avec l'augmentation du S. M. I. C. et des prestations sociales. A ce sujet, nous regrettons que la progression du S. M. I. C. ait été reportée à la

sortie du blocage. Il faut sans tarder appliquer cette majoration si attendue par les travailleurs les plus défavorisés.

**M. Roger Corrèze.** Vous avez des ministres au Gouvernement !

**M. André Lajoinie.** Des réformes de structures ont été décidées, telles que les nationalisations, la décentralisation, la création d'un impôt sur la fortune — qui soulève la colère des représentants de la droite — l'extension des droits des travailleurs, ou encore les ordonnances sociales sur la retraite à soixante ans, la réduction du temps de travail, la cinquième semaine de congés payés, l'effort en matière de formation professionnelle.

Des orientations nouvelles de la politique industrielle engagent la restructuration des filières industrielles, notamment pour l'électronique, l'informatique, le textile, la machine-outil. Et nous comptons sur la mise en œuvre rapide d'autres programmes industriels. Avec la création d'un fonds de grands travaux et la lutte contre l'inflation, ces orientations s'inscrivent dans l'objectif de reconquête du marché intérieur.

Ce sont là des atouts importants dans la grande bataille qui est engagée pour le développement économique national. Ils marquent une rupture significative avec la politique antérieure.

Des premiers résultats ont été enregistrés. La croissance du chômage a été fortement ralentie à l'opposé de ce qui se passe en Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis.

Pour la première fois depuis 1974, le nombre des emplois créés dans l'industrie traduit un solde positif.

La hausse des prix sera contenue à un rythme de 10 p. 100 en 1982, ce qui justifie la poursuite d'un contrôle de la formation des prix et celui des circuits de distribution comme le Gouvernement s'y oriente.

Pourtant, la gestion passée pèse encore d'un poids énorme. Comment pourrait-il en être autrement ?

La politique nouvelle s'est heurtée à l'état de délabrement industriel de certains secteurs de notre appareil productif, à tout l'héritage de la politique de déclin national du septennat précédent durant lequel le chômage avait quadruplé, et un million d'emplois avaient disparu dans l'industrie. Ce sont là des chiffres irréfutables.

**M. Roger Corrèze.** Il y en a eu 600 000 depuis !

**M. André Lajoinie.** Si en 1982 l'investissement, malgré le meilleur comportement du secteur nouvellement nationalisé, n'a pas connu de redémarrage, c'est que les comportements patronaux restent marqués par des critères étroits de rentabilité financière, qui s'opposent à toute reprise durable.

**M. Roger Corrèze.** Et les faillites ?

**M. André Lajoinie.** Et de fait, la reprise enregistrée en 1981 s'est affaiblie au premier semestre de 1982. Les importations se sont accrues dans des proportions excessives, au niveau des postes de l'automobile et de l'équipement ménager, mais aussi des biens intermédiaires et d'équipement acquis par les entreprises ; elles aggravent sérieusement le déficit du commerce extérieur.

La casse de secteurs industriels tout au long du dernier septennat a été directement la cause de l'augmentation des importations et de l'achat de biens de consommation en République fédérale d'Allemagne, aux Etats-Unis et au Japon, au cours de la dernière année. Qu'on ne nous parle pas d'un prétendu excès des charges sociales pour justifier le manque de compétitivité des entreprises françaises : la Dresdner Bank vient de confirmer officiellement que ces charges sont nettement supérieures chez nos principaux concurrents, notamment aux Etats-Unis et en République fédérale d'Allemagne.

Ce sont donc bien la stratégie de redéploiement des groupes français, les abandons de production, les politiques de partage de marché entre monopoles qui expliquent à la fois l'augmentation des importations et la baisse des exportations dans un contexte de crise de débouchés à l'échelle internationale.

La mise en œuvre du changement s'accomplit dans un affrontement de classe exacerbé. Le grand patronat multiplie les obstacles contre la politique de relance. Il favorise la spéculation contre la monnaie nationale. Utilisant cyniquement les difficultés économiques qui sont le fruit de sa gestion, il refuse d'investir et réclame toujours davantage les aides de l'Etat. Au cours de la dernière période, relayé par tous les faillis de l'ancien régime, qui vont jusqu'à mettre en cause la légitimité républicaine, le patronat a encore haussé le ton pour réclamer des cadeaux supplémentaires et l'austérité pour les travailleurs.



S'il prétend exiger tout à la fois la liberté des prix et la réduction des salaires, il refuse de s'engager dans la bataille pour la production et pour l'emploi. Il a un comportement anti-national, persistant dans la fuite en avant vers l'exportation des capitaux.

M. Galtz affirme qu'il n'admet pas que l'on mette en cause le civisme des chefs d'entreprise. Mais, appelle-t-il civisme le fait d'exporter 77 milliards de francs en 1981 ? Appelle-t-il civisme le fait de ne pas réinvestir la moitié des profits patronaux ?

Le patronat a démontré que l'investissement ne l'intéresse que s'il est générateur de taux de profits élevés.

De leur côté, les travailleurs n'ont pas lieu d'être étonnés de cette attitude des forces du capital et de la droite qui organisent une formidable pression politique et financière pour abdiquer toute politique de progrès social et de croissance nationale, multipliant les pressions pour que l'on revienne à la politique artérielle, celle du déclin national et de l'aggravation des inégalités. C'est bien ce que préconise M. Chirac quand il parle de dénationalisation, y compris celles décidées sous l'autorité du général de Gaulle et d'abrogation des lois sur les droits des travailleurs. C'est ce qu'il vient de réaffirmer dans un discours que l'on peut qualifier d'ultra-droite. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Le Gouvernement a fait, comme nous n'avons cessé de le demander, le choix d'une stratégie de reconquête du marché intérieur.

Cette politique a le mérite d'affirmer la nécessité prioritaire du redressement économique national. La reconquête du marché intérieur, le développement de l'appareil productif national sont en effet la condition *sine qua non* pour réduire le chômage et l'inflation, pour réduire les importations dont la croissance est à l'origine du déficit extérieur, pour entreprendre une nouvelle coopération internationale, rejetant tout diktat étranger et œuvrant en faveur d'un nouvel ordre international.

Les députés communistes n'ont cessé de le répéter : il n'y a pas de fatalité de la crise ; il n'y a pas de fatalité de la récession économique ; il n'y a pas de fatalité de la contrainte extérieure. Le choix est entre la course au profit à court terme, c'est-à-dire l'austérité et tous les errements du passé qui ont imposé de si lourds sacrifices aux travailleurs et au pays, et une politique de création en France de richesses nouvelles pour le progrès social et les droits des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Le seul moyen de faire face à la crise des pays capitalistes environnants, c'est de mobiliser toutes nos énergies pour le nouveau économique et social national.

On ne saurait tabler sur le sens de l'intérêt national des puissances d'argent au risque de céder à l'offensive forcée qu'elles mènent contre la politique nouvelle. Plus elles reçoivent, plus elles exigent et plus elles exigent encore. Elles veulent enfermer la politique de la France dans le schéma, célèbre mais faux, selon lequel le gonflement des profits permet l'investissement qui deviendra créateur d'emplois, c'est-à-dire la politique d'austérité qui va exactement à l'encontre de la lutte contre le chômage, l'inflation et le retard industriel. C'est en ce sens que les députés communistes ont exprimé leur désaccord à des mesures comme le blocage des salaires.

Confrontés à cette situation, les travailleurs expriment et font part aux députés communistes de leur inquiétude et de leur mécontentement. Inquiétude relative au pouvoir d'achat, à la situation de l'emploi, mais aussi à l'avenir et à la scolarité de leurs enfants. Mécontentement parce que le changement, dont ils ont été les artisans, par leurs actes, par leurs luttes revendicatives et par leurs votes, n'est pas entré suffisamment dans leur vie quotidienne. Ces interrogations sont légitimes. Les travailleurs ont fait confiance à la majorité nouvelle et ils refusent le retour de la droite qui a conduit le pays à la faillite. Ils veulent maintenir le cap à gauche. Et parce qu'ils font confiance à la gauche, ils veulent participer concrètement à la mise en œuvre démocratique du changement. Sans laisser croire que tout est possible, nous comprenons les préoccupations des travailleurs et nous sommes à leurs côtés pour la défense de leurs justes revendications.

Le sondage réalisé par l'I. F. O. P. pour l'*Humanité-Dimanche* reflète bien cette volonté. Les Français interrogés se prononcent massivement : à 85 p. 100 pour donner la priorité à la reconquête du marché intérieur, à 88 p. 100 pour que les entreprises investissent en France, à 92 p. 100 pour développer la qualification et la formation professionnelle, à 77 p. 100 pour relancer la consommation populaire en augmentant le pouvoir d'achat des petits et moyens salariés et enfin à 63 p. 100 pour participer à

une action concrète afin d'obtenir que des fabrications compétitives remplacent des produits actuellement importés.

Cette volonté nettement exprimée nous encourage dans la grande action nationale que le parti communiste a décidé d'organiser en s'appuyant sur les orientations gouvernementales pour le nouveau économique national, le progrès social et les droits des travailleurs.

Pour 1983, le Gouvernement a retenu l'hypothèse d'une croissance économique modérée du produit intérieur brut qui proviendrait principalement des exportations.

L'appréciation de l'environnement international reste marquée par l'extrême dépendance à l'égard d'une reprise spécifique américaine en liaison avec les baisses récentes de taux d'intérêt.

Nous pensons qu'une politique économique et sociale de rigueur et de justice sociale — les deux termes sont inséparables — doit prendre davantage en compte la croissance du marché intérieur. Il y a une triple nécessité prioritaire : produire français, acheter français et financer français. Ce sont les conditions, non seulement pour reconquérir le marché intérieur, mais aussi pour assurer nos indispensables exportations. Le projet de budget pour 1983 s'inscrit dans cette démarche globale en corrélation directe avec trois questions, le pouvoir d'achat, la solidarité et l'emploi, sur lesquelles je voudrais insister.

D'abord, l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs. La baisse ou la stagnation du pouvoir d'achat populaire va à l'encontre de la relance de la production et de l'emploi. Une consommation soutenue est une condition nécessaire de la bonne marche de l'activité économique. L'augmentation du pouvoir d'achat et de la consommation populaire ont rendu possible une reprise modérée. Elle doit donc — et je me permets d'insister sur ce point — être poursuivie sous peine de faire avorter la reprise et d'aggraver le chômage.

Cela implique qu'à la sortie du blocage, le pouvoir d'achat des petits et moyens salariés soit augmenté et que celui des travailleurs couverts par des conventions collectives soit maintenu dans le cadre d'un redressement de la hiérarchie salariale. Les actions menées en ce sens par les organisations syndicales sont légitimes.

Il en est de même pour le revenu des paysans travailleurs. Il faut mettre fin à l'évolution en baisse que lui avait infligée le gouvernement de droite et amorcer une reprise, ce qui est tout à fait possible en allégeant les charges en priorité pour les exploitants familiaux et en poursuivant le démantèlement des montants compensatoires qui pénalisent nos exportations agro-alimentaires et favorisent nos importations.

Cette amélioration nécessaire du pouvoir d'achat est liée à la solidarité nationale qui s'appuie sur la lutte résolue contre les inégalités. La santé, la promotion de la jeunesse, de la famille, ce ne sont pas des questions qui se mesurent en termes de « charges » : ce sont les conditions mêmes du progrès économique.

C'est pourquoi une réforme du financement de la sécurité sociale doit être mise en œuvre rapidement par un calcul plus juste des cotisations selon la réalité des entreprises et par la création d'un fonds de garantie interentreprises, pour mettre fin aux dettes patronales. Ces mesures sont évidemment inséparables d'une lutte contre les gâchis liés à la démocratisation de la gestion par la participation des représentants élus des salariés dans les conseils d'administration.

Les cotisations patronales doivent prendre leur part pour assurer le financement de l'assurance-chômage.

L'emploi constitue un autre problème capital.

Drame humain, le chômage a un coût économique considérable pour la collectivité : plus de 150 milliards par an. Il est impossible de se satisfaire de la stabilisation du niveau de chômage. Les entreprises doivent être amenées à embaucher et à investir pour contribuer à produire français. Elles doivent être amenées à renoncer à des suppressions d'emplois et à l'utilisation du travail précaire. Les contrats de solidarité, les contrats emploi-formation et les stages de formation professionnelle qui contribuent à la réduction du chômage et à l'insertion des jeunes, offrent de meilleures perspectives de qualification. Cet objectif inscrit dans le budget pour 1983 doit être poursuivi et amplifié.

Les travailleurs, les comités d'entreprise font des propositions pour moderniser, améliorer la gestion, assurer le contrôle des prix et lutter contre les gâchis. Ils doivent pouvoir intervenir pour modifier les plans de production, de financement, d'emploi en vue de la reconquête du marché intérieur. Le Gouvernement et les pouvoirs publics qui peuvent constater que sans eux le



blocage des prix n'aurait pas été assuré, doivent les considérer comme des partenaires responsables. Leurs propositions doivent être examinées et discutées.

La question décisive pour l'emploi est naturellement la reprise d'activités productives viables en France.

Avec les travailleurs, il faut faire toute la vérité sur l'état de l'outil de travail, qui a subi des dommages considérables, sur les besoins en investissements utiles et les progrès technologiques à mettre en œuvre pour créer les bases d'une compétitivité nouvelle, aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture.

Si nous dénonçons les gâchis financiers qui naissent dans la gestion des entreprises industrielles elles-mêmes, nous ne nions nullement les difficultés qu'elles connaissent du fait du coût du crédit.

Dans un environnement international de dérèglements monétaires et financiers, il faut également lutter contre la hausse des taux d'intérêt qui gonfle les frais financiers des entreprises et, pour cela, mettre en œuvre une nouvelle politique de crédit au travers des banques nationalisées, qui sont un atout, avec l'objectif de faciliter le développement économique national.

Le budget pour 1983 s'inscrit dans la dynamique d'une priorité nationale, celle de la modernisation de l'appareil productif et de la formation des hommes. Il est marqué par le choix de la rigueur en matière d'orientation des dépenses publiques, de déficit budgétaire et de lutte contre l'inflation. Ce choix général de la rigueur, les députés communistes l'approuvent. La rigueur doit se traduire par la volonté d'orienter les fonds publics vers le développement de l'appareil productif. C'est ainsi que les dépenses budgétaires nouvelles sont centrées sur la production industrielle, la dotation aux entreprises publiques, la recherche, l'emploi et la formation professionnelle.

L'effort d'investissement atteint 24 p. 100 pour l'industrie, 17,8 p. 100 pour la recherche, près de 17 p. 100 pour le logement et les transports, 30 p. 100 pour la formation, soit 6 milliards de francs en plus, avec une modification de structures favorisant la formation professionnelle des jeunes et l'enseignement technique.

Quand on sait l'usage qu'ont fait les grandes entreprises des aides publiques dans le passé, il est impératif que la rigueur conduise à établir des garanties pour que les fonds publics servent réellement à développer les investissements en France et à créer des emplois.

Aucun crédit public ne devrait être attribué sans contrepartie stricte d'engagements de production, d'investissements et de création d'emplois. C'est le sens des contrats investissements-production-compétitivité-emploi que nous souhaitons voir mis en place.

Le secteur public et nationalisé doit jouer un rôle pilote par la production nationale, l'investissement, l'emploi et la formation. Le budget de l'Etat consacre 11 milliards de francs à cet objectif. La nationalisation n'est pas seulement un changement juridique du statut des entreprises. Elle implique que ces sociétés contribuent à la reconquête du marché intérieur, en intégrant cet objectif dans leurs choix quotidiens.

Aujourd'hui, les travailleurs sont inquiets, à juste titre, de l'attitude de certaines directions des entreprises nationalisées qui ne s'inscrivent pas dans la logique économique du Gouvernement. Les banques elles-mêmes n'ont pas abandonné une politique de crédit axé sur une rentabilité financière qui fait passer le financement spéculatif avant le développement des productions compétitives.

Ces faits militent pour la démocratisation et l'extension rapide des droits des travailleurs dans le secteur public. C'est pourquoi nous demandons que le projet de loi sur cette démocratisation soit discuté au Parlement dès la présente session.

Quant aux dépenses engagées directement par les administrations publiques, des recommandations strictes devront être données pour que leurs achats, au lieu de contribuer à gonfler les importations, portent sur des produits fabriqués en France. Nous nous félicitons des dernières décisions du conseil des ministres sur ces questions tout comme des efforts nouveaux à nos frontières pour faire face à la concurrence déloyale extérieure.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de revenir au protectionnisme, mais des déficits aussi élevés que ceux que nous connaissons, en 1982, avec la R. F. A., 35 milliards de francs, et avec les U. S. A., 22 milliards de francs, posent le problème de l'établissement avec ces pays de nouvelles relations commerciales fondées sur des avantages mutuels.

**M. Parfait Jans.** Très bien !

**M. André Lajoinie.** Par exemple, avec un pays comme la R. F. A., qui est inséré comme nous dans le système monétaire européen, un tel déséquilibre dans nos échanges ne peut être accepté. Il faut que les autorités allemandes comprennent la nécessité d'un rééquilibrage et œuvrent dans ce sens.

La priorité nationale retenue se traduit dans le projet de budget par une limitation des dépenses de fonctionnement de plusieurs grands services publics. Nous pensons que pour certains budgets — anciens combattants ; jeunesse et sports ; agriculture, ou encore éducation nationale, où la nécessaire rénovation de l'école suppose plus de moyens, des crédits supplémentaires pourront être dégagés, en tenant compte des recettes que les députés communistes proposent de créer.

Pour bien marquer l'esprit de responsabilité de nos propositions, ces créations de recettes ne couvrent pas seulement les dépenses nouvelles que nous demandons pour certains budgets ou pour des mesures comme la déduction des frais de garde, elles sont très supérieures. Nous voulons, en effet, dégager des recettes supplémentaires pour renforcer l'orientation du budget en faveur du développement économique et de la formation.

En matière fiscale, nous pensons que le choix de la rigueur doit se traduire par un effort significatif vers plus de justice et d'efficacité.

Il est positif qu'aient été retenues nos propositions d'instituer une tranche à 65 p. 100 pour l'impôt sur le revenu et de relèvement du barème pour tenir compte de l'inflation, avec un élargissement des exonérations pour les plus bas revenus. Il en est de même pour la taxation des compagnies d'assurances et la réforme du régime fiscal des sociétés mères et filiales que le groupe communiste réclamait depuis des années.

La rigueur doit s'exercer contre les privilégiés par une répartition plus équitable de l'effort fiscal. C'est un choix de justice, pour s'attaquer aux inégalités mais aussi une exigence d'efficacité économique pour réduire par l'impôt les énormes gâchis financiers qui permettent d'orienter les profits vers l'exportation de capitaux et la spéculation au lieu de les faire servir à l'investissement productif.

C'est pourquoi nous proposons une augmentation de 0,5 p. 100 de l'impôt sur les grandes fortunes supérieures à 1,5 milliard d'anciens francs ce qui correspond d'ailleurs à la promesse du Gouvernement lors du débat de nationalisation.

Nous soulignons notre volonté de voir cet impôt jouer son rôle de justice fiscale afin qu'il ne soit pas vidé de son contenu.

Lutter contre les gâchis du capital, tarir ce qui alimente les mécanismes financiers spéculatifs et parasitaires implique, au niveau de la fiscalité des entreprises, de prévoir une réforme des déductions, notamment pour provisions, des sociétés qui alimentent la spéculation. Cette taxation des profits non investis dans la production nationale contribuerait à encourager l'investissement.

Il importe également d'augmenter le taux du prélèvement libérateur pour certains produits financiers, ainsi que les avantages liés à l'épargne dont aucun économiste ne peut nier qu'ils bénéficient en priorité aux gros possédants, et à ce sujet nous continuons à exiger la suppression de l'avoir fiscal institué par le pouvoir de droite et à proposer une taxation plus juste des grosses successions au-dessus du milliard d'anciens francs.

Comment demander des efforts supplémentaires à des travailleurs dont les salaires varient entre une fois et deux fois le S. M. I. C. et accorder dans le même temps aux détenteurs de gros portefeuilles d'actions et d'obligations de nouveaux avantages ? Et ce, alors qu'on sait que les dispositions Monory n'ont pas contribué à l'augmentation de l'investissement. C'est pourquoi une taxation supplémentaire sur les revenus provenant de placements financiers serait une mesure de justice.

Nous souhaitons que ces mesures de justice fiscale que nous proposons et qui créent des recettes supplémentaires trouvent leur place dans le budget pour 1983 et que le Gouvernement s'engage à poursuivre la réforme fiscale avec, dans le budget pour 1984, une réforme de l'impôt sur le bénéfice des sociétés avec des taux différenciés selon les bénéfices réalisés et les réinvestissements engagés, et la création d'un impôt sur le capital, indispensable pour assurer l'efficacité économique.

Telles sont, mesdames et messieurs, monsieur le ministre, les réflexions que nous voulions présenter sur le projet pour 1983 dont nous approuvons les grandes lignes, tout en souhaitant que nos amendements qui sont raisonnables soient pris en considération.

Les députés communistes présentent ces propositions pour contribuer de manière constructive à gagner la bataille du développement économique national et de l'emploi, insépara-

ble du progrès social et de plus de justice. Elles sont l'expression de leur engagement actif dans la majorité pour que soient tenus les engagements pris devant le suffrage universel. C'est pourquoi nous combattons avec force toute idée de résignation. Il faut faire face à la crise par la mobilisation consciente et responsable des travailleurs. Ceux-ci doivent sentir que la rigueur ne se fait pas à leur détriment, notamment de leur pouvoir d'achat, mais qu'elle s'attaque aux gaspillages et à la spéculation des privilégiés du capital.

C'est un devoir pour le Gouvernement et sa majorité parlementaire de donner à ces travailleurs les moyens législatifs de construire la démocratie économique et sociale qui ne peut réussir que s'ils en sont les artisans actifs. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Barre.

**M. Raymond Barre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de budget soumis à l'examen du Parlement revêt cette année une signification et une importance particulières.

Il s'inscrit, en effet, dans une phase entièrement nouvelle de la politique économique et sociale conduite par le Gouvernement. Celui-ci pouvait l'an dernier considérer comme un procès d'intention les avertissements et les critiques qui étaient présentées à sa politique et à son budget ; il était justifié à demander qu'il puisse faire ses preuves. Aujourd'hui les preuves sont là, pour les Français qui vivent l'expérience socialiste, et pour le monde qui l'observe.

Je procéderai à l'examen du budget en m'efforçant d'éviter la critique gratuite et systématique. Si je conteste votre action, monsieur le ministre, je n'en suis pas moins persuadé que, dans la situation où se trouve la France, il ne faut point égarer l'opinion par une argumentation facile et des propositions irréalistes.

Le projet de budget pour 1983 traduit un changement de cap complet de la politique gouvernementale. Vous vous trouvez aujourd'hui contraints de tenir compte des réalités économiques nationales et internationales dont vous pensiez pouvoir disposer aisément.

Un premier avertissement vous avait été donné par la dévaluation du franc en octobre 1981, mais il n'avait guère retenu votre attention.

La suite des événements allait sanctionner plus durement l'insouciance et la présomption avec lesquelles vous avez augmenté les dépenses publiques, les dépenses sociales et les coûts de production.

En juin 1982, la persistance d'un taux élevé d'inflation — malgré la baisse du prix du pétrole et des matières premières, malgré le ralentissement de l'inflation mondiale, dont la France n'a pu bénéficier — l'augmentation du déficit extérieur, la crise du franc ont acculé le Gouvernement à une nouvelle dévaluation, réalisée dans les pénibles conditions internationales que l'on sait. Alors, il a institué dans la précipitation et l'improvisation, le blocage des prix et des salaires. A la fanfare de la relance succède la triste complainte de « la rigueur et de l'effort socialiste ». (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Le blocage des prix le plus draconien et le plus aveugle jamais pratiqué, est mis en place en dépit des engagements du Premier ministre et du ministre de l'économie et des finances. Aujourd'hui, le Gouvernement se complait dans un vocabulaire, qui fait une place de choix aux « pincements » de marges et aux butoirs de prix, c'est-à-dire à un contrôle qui se veut plus subtil mais reste tout aussi contraignant.

Les salaires, bloqués pour la première fois depuis trente ans, sont désormais soumis à des mesures d'encadrement rigide jusqu'à la fin de 1983. Le Gouvernement impose aux travailleurs français une baisse du pouvoir d'achat. Ce qu'ils doivent ainsi payer, c'est la facture d'une politique économique et sociale aventureuse conduite depuis juin 1981. A l'automne 1982, je l'admets avec tristesse, devant 100 milliards de francs de déficit commercial officiellement prévus, le Gouvernement n'a plus d'autre issue que de recourir aux grands moyens, c'est-à-dire à une politique sévère de restriction de la demande, conduisant à une baisse du niveau de vie de tous les Français et à la récession économique.

Quelle reconversion intellectuelle le pouvoir actuel n'a-t-il pas dû entreprendre pour s'engager dans cette nouvelle politique !

En octobre 1978, alors que je recommandais aux partenaires sociaux de mettre un terme à une progression excessive du pouvoir d'achat et de respecter le principe du maintien du pouvoir d'achat, M. Mauroy me disait de cette tribune : « Les

difficultés d'aujourd'hui trouvent leur origine dans le caractère propre à un système libéral, dont vous voulez vous faire le chantre, et non dans la progression du pouvoir d'achat des travailleurs ».

En mars 1979, M. Mitterrand me disait ici : « Notre conviction à nous est que les salaires ne doivent pas être considérés seulement comme un coût, cause essentielle selon vous de l'inflation, mais surtout comme un élément de la demande » ; et il ajoutait en février 1980 : « La baisse du pouvoir d'achat accélérera le chômage, l'inflation et le déficit extérieur. La baisse du pouvoir d'achat répercutée dans d'autres pays poussera à la guerre ».

Les gouvernants actuels ont-ils oublié leurs déclarations de naguère ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Paul Balmigère.** Vous aussi, vous avez oublié les vôtres !

**M. Raymond Barre.** Après la présentation d'un nouveau plan de redressement de la sécurité sociale, le troisième en dix-huit mois, plein de bonnes intentions, mais sans chiffrage ni calendrier, l'exécution du budget 1982 donne lieu également à des retournements. Un simple arrêté de M. le ministre délégué au budget annule 22,1 milliards de francs d'autorisations de programme et 7,2 milliards de francs de crédits de paiement. Cette annulation concerne pour l'essentiel les équipements de nos armées.

**M. Emmanuel Hamel.** Hélas !

**M. Raymond Barre.** De ce fait, l'augmentation des investissements civils et militaires prévue au budget de 1982 est ramenée de 20 p. 100 à 6 p. 100 ; l'augmentation des seuls investissements militaires, qui était de 12,5 p. 100, fait place à une diminution de 8 p. 100. Où sont les tambours et les trompettes de l'an passé ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

La décision prise montre bien à quelles extrémités se trouve réduit le Gouvernement, puisqu'il touche à un domaine capital pour notre indépendance.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** Il y a, enfin, un sujet à l'égard duquel le changement d'attitude est particulièrement significatif : celui de la croissance.

Après les hymnes à la relance et à la croissance forte pour l'emploi, le Gouvernement semble avoir aujourd'hui compris que la France ne peut avoir un rythme d'expansion indépendant des contraintes imposées par la conjoncture internationale.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Eh oui !

**M. Raymond Barre.** Il ne manquait pas d'expériences passées pour s'en convaincre. Mais il a fallu, une fois de plus, qu'une cuisante leçon soit donnée aux apôtres d'un certain « volontarisme ».

**M. Marc Lauriol.** C'est nous qui la payons !

**M. Raymond Barre.** La prévision de la croissance pour 1983 est modeste, et sans doute optimiste : 2 p. 100. Je n'entrerai pas dans des discussions de chiffres et de prévisions qui sont oiseuses en ce domaine. Mais il y a toute raison de penser que, compte tenu de la situation internationale et de la situation française, la France ne pourra, du fait de la nouvelle politique économique, avoir, en 1983, un rythme d'activité supérieure à celui de 1982.

Cette évolution aura bien évidemment des effets sur l'emploi. Le Gouvernement a obtenu au cours de ces derniers mois un ralentissement de la progression des demandeurs d'emploi. Je m'en réjouis avec lui. Mais je dois constater qu'il prétendait réduire le chômage en créant des emplois par la relance et une croissance de 3,3 p. 100 en 1982. Il a, de ce point de vue, échoué. La production industrielle est stagnante depuis le troisième trimestre de 1981. L'emploi salarié dans l'industrie, bâtiment et travaux publics inclus, est passé de 6 862 000 personnes au 1<sup>er</sup> avril 1981 à 6 653 000 personnes au 1<sup>er</sup> juillet 1982, soit une baisse de 209 000 personnes. Pour l'ensemble des activités économiques marchandes et non agricoles, le niveau de l'emploi salarié passe de 13 843 000 au 1<sup>er</sup> avril 1981 à 13 765 000 au 1<sup>er</sup> juillet 1982, soit une baisse de 78 000 personnes.

En 1982, la progression du nombre des demandeurs d'emploi n'a pas été plus forte parce que le Gouvernement a créé massivement des emplois publics quelque peu artificiels et développé, grâce aux contrats de solidarité, les départs en préretraite. Avez-vous par là réduit le chômage ? Je crois que vous l'avez plutôt « déguisé »...

**M. Jean-Claude Gaudin et M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** ... et à un coût très élevé pour le budget de l'Etat.

De plus, on ne sait pas à l'heure actuelle comment seront financées les préretraites. Le rapport économique et financier annexé au projet de budget indique que l'emploi n'augmentera pas en 1983. Cela est, hélas ! probable.

Telle est la profonde inversion de la politique économique à laquelle nous avons assisté depuis le 12 juin dernier. Pourtant, quelques jours après cette inversion, M. le Premier ministre déclarait à l'Assemblée nationale : « Il nous faut approfondir la politique qui est la nôtre depuis un an. Nous nous en donnerons les moyens et le budget pour 1983 le prouvera. »

Eh bien, venons-en à ce budget.

Le projet de budget pour 1983 porte d'abord en lui-même la condamnation complète de la conception qui a présidé au budget de 1982.

Hier, le Gouvernement se vantait d'augmenter massivement les crédits ; aujourd'hui, il tire gloire de les comprimer sans ménagements. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Hier, il recrutait 200 000 fonctionnaires ; aujourd'hui, il n'en accepte plus que 13 000.

Hier, il n'était question que de déficits massifs qualifiés « d'actifs » (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République) ; aujourd'hui, on évoque sobrement un déficit compatible avec la « maîtrise financière ». (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Hier, M. le ministre délégué au budget raillait la médecine budgétaire de Purgon ; aujourd'hui, il en est la plus éclatante illustration. (Mêmes mouvements.)

Est-il besoin de souligner combien ces contradictions et ces retournements sont incompatibles avec une saine gestion des finances de l'Etat ?

La volte-face budgétaire est-elle au moins un gage de la rigueur nécessaire ?

Si l'on observe la grandeur caractéristique du projet de budget, c'est-à-dire le déficit, il apparaît que le Gouvernement a battu son précédent record de 1982. D'après ses propres chiffres, il a accru le déficit de 22 milliards de francs et il le porte pour 1983 au record historique de 117,8 milliards de francs. Il me paraît, dans ces conditions, particulièrement audacieux de parler de « budget rigoureux et maîtrisé ». (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

En réalité, le feu de joie budgétaire, qui a été allumé avec tant d'ardeur il y a un an, a pris des proportions telles qu'il est maintenant difficile de le maîtriser.

Je regrette que, pour masquer l'étendue des dégâts, le Gouvernement n'ait pas respecté d'une année à l'autre la transparence indispensable à la juste appréciation de l'évolution budgétaire. Je tiens à le préciser : je ne conteste pas telle ou telle présentation comptable, qui peut avoir sa justification. Mais le Parlement et l'opinion ne disposent pas, avec les documents présentés par le Gouvernement, d'une comparaison à structure constante du budget de 1983 et du budget de 1982, ce qui a généralement été la règle dans le passé. Et en tout cas les rapporteurs de la commission des finances s'efforçaient de procéder à cette comparaison quand le Gouvernement ne la faisait pas. Je note d'ailleurs que le rapporteur général a constaté lui-même qu'une telle comparaison est « délicate ».

Si l'on conserve pour 1983 les définitions comptables qui ont été utilisées en 1982, on constate alors — et je crois que personne ne peut le contester — que les dépenses progressent plus vite que le produit national : 14,7 p. 100 et non pas 11,8 p. 100 ; que le déficit continue de s'accroître : 3,8 p. 100 du produit intérieur brut marchand, ou 3,3 p. 100 du produit intérieur brut total, et non 3 p. 100 comme annoncé ; que la pression fiscale d'Etat s'alourdit et se situe à 18,7 p. 100, et non pas à 18,3 p. 100.

Je ferai remarquer à cet égard que, pour la première fois depuis de longues années, le Gouvernement s'est abstenu de fournir son estimation du montant des prélèvements obligatoires. D'après certaines informations, il atteindrait le niveau préoccupant de 44,5 p. 100 du produit intérieur brut. Le Président de la République avait assuré qu'il le maintiendrait à 42 p. 100.

L'Assemblée pourrait-elle savoir ce qu'il en est exactement ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

A propos du contenu de ce projet de budget, je voudrais souligner trois problèmes graves.

Le premier concerne le budget de la défense. Pour la première fois depuis 1976, c'est-à-dire depuis le vote et l'application de la loi de programmation militaire, les crédits militaires progressent moins vite que l'ensemble du budget et leur part dans le produit national est au mieux stabilisée. Ainsi les engagements du Président de la République et du Gouvernement à ce sujet ne sont-ils pas tenus ; disons, après avoir entendu M. le Premier ministre tout à l'heure, qu'ils ne semblent pas tenus.

Avec la politique budgétaire menée en 1982 et celle annoncée pour 1983, c'est une régression de notre effort de défense qui s'amorce.

**M. Emmanuel Hamel.** Eh oui !

**M. Raymond Barre.** Elle menace la sécurité du pays et l'influence de notre politique étrangère, qui dépend pour une large part de la crédibilité et de l'efficacité de nos forces militaires. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que votre effort de compression des dépenses publiques aurait pu choisir d'autres domaines d'application que celui de la défense ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**Plusieurs députés communistes.** Lesquels ?

**M. Raymond Barre.** Le second problème préoccupant de ce projet de budget concerne le financement des entreprises publiques.

Les concours à ces entreprises que le rapport économique et financier chiffre à 38,2 milliards de francs, s'élevaient en fait, si l'on y ajoute tous les autres crédits budgétaires qui leur sont explicitement consacrés — retraites, coût des nationalisations, par exemple — au montant alarmant d'au moins 65 milliards de francs, ce qui, au demeurant, ne suffirait même pas à équilibrer les comptes de ces entreprises. Comment, dans ces conditions, financer les investissements que devait réaliser cette nouvelle « force de frappe industrielle » ?

Le troisième problème tient au financement de la sécurité sociale et de l'assurance-chômage.

Il semble que les mesures récemment adoptées ne suffiront pas à couvrir le déficit de la sécurité sociale en 1983. On peut escompter par ailleurs un gonflement des dépenses d'aide au chômage, l'avenir de l'U.N.E.D.I.C. paraissant fort incertain. Aussi les concours de l'Etat ont-ils toute chance de s'accroître à ces divers titres en 1983.

Au terme de cette rapide analyse, il apparaît clairement que la rigueur dont le Gouvernement fait état sur le plan budgétaire demeure plus apparente que réelle. Nous devons nous attendre, en 1983, soit à un important collectif, soit à un nouvel arrêté d'annulation massive de crédits. Vous avez annoncé une mise sous régulation budgétaire de 20 milliards de francs. Ne faut-il pas craindre que l'an prochain, comme cette année, les dépenses d'investissement soient de nouveau amputées ?

J'aborde maintenant une dernière question.

La politique budgétaire que le Gouvernement annonce pour 1983 est-elle susceptible, en liaison avec les autres mesures de politique économique qui ont été prises, de remédier aux déséquilibres massifs de l'économie française ? Je voudrais dire les raisons qui me conduisent à en douter.

Deux problèmes majeurs et urgents se posent à l'heure actuelle à notre économie : le déficit extérieur massif qui pèse inexorablement sur notre monnaie, et qui affaiblit l'autorité internationale de la France, et la détérioration économique et financière des entreprises, qui compromet l'emploi, l'investissement et l'exportation.

Le Gouvernement semble penser qu'en bloquant les prix et les salaires, en fixant le déficit budgétaire à 117 milliards de francs, il ralentira l'inflation, améliorera la compétitivité des entreprises, réduira le déficit commercial et ramènera la confiance du marché des changes dans la stabilité du franc. Je pense qu'il est encore loin du compte.

Après la phase du blocage, un contrôle sévère et prolongé des prix risque de conduire à l'asphyxie des entreprises qui doivent supporter des hausses antérieures de prix de produits importés et de charges sociales. Par ailleurs, le contrôle des salaires pourrait-il résister aux tensions qui ne manqueraient pas de se produire si, dans les prochains mois, la hausse des prix redevenait sensible ?

En tout état de cause, les résultats éventuels de la politique de contrôle des prix et des revenus risquent d'être temporaires en raison de l'effet inflationniste du déficit budgétaire et de ses conditions de financement.

Il n'est pas vrai qu'un déficit atteignant 3 p. 100 du P. I. B. puisse être acceptable en France. Il ne peut, en effet, être financé de façon saine, c'est-à-dire par recours à l'épargne à long terme. Le marché financier français, contrairement à celui d'autres pays industrialisés, n'est pas suffisamment ample pour le permettre. Le volume des émissions à long terme du Trésor en 1981 et en 1982, en apporte la confirmation. Un déficit aussi élevé ne peut être financé pour la plus large part que par la création de monnaie. C'est ce que le Gouvernement fait depuis juin 1981. Le montant des bons du Trésor en circulation atteint maintenant 218 milliards de francs, contre 61 milliards de francs en avril 1981. C'est une mine inflationniste qui peut exploser à tout moment. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La crédibilité de votre politique économique et financière ne sera pas acquise tant que le Gouvernement n'aura pas réduit le déficit budgétaire de façon plus sensible. Pour cela, il faut abattre les dépenses publiques que vous avez exagérément gonflées ; il vous faut revenir progressivement à la vérité des tarifs publics et ramener les entreprises nationales à une gestion plus rigoureuse ; il vous faut combler les déficits sociaux par des économies étendues.

**M. Parfait Jans.** Vous l'avez fait, et nous avons vu le résultat !

**M. Raymond Barre.** Le déficit des finances publiques n'est certainement pas, à l'heure actuelle, un soutien de la croissance économique et de l'emploi ; il en est au contraire un frein, en raison de ses conséquences sur le niveau des taux d'intérêt et sur l'équilibre extérieur. L'exemple d'autres pays le prouve, qui ont un plus grand déficit budgétaire que le nôtre et un taux de croissance encore plus faible. C'est en réduisant le déficit budgétaire que l'économie pourra retrouver les conditions d'une expansion dans la stabilité, sa capacité d'adaptation et son dynamisme au service de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Le Gouvernement pourra m'objecter qu'il est très difficile de réduire massivement et d'un coup les dépenses publiques, un an après les avoir exagérément augmentées. Je n'en disconviens pas. Mais un premier pas aurait déjà été fait si le Gouvernement avait plafonné à 95 milliards de francs, comme l'an dernier, le déficit et pris, dans le domaine budgétaire notamment, en ce qui concerne les concours aux entreprises nationales et les dépenses d'intervention, comme dans le domaine de la sécurité sociale, les mesures nécessaires pour rendre ce plafonnement en valeur crédible. Tel n'est pas le cas.

Pour rétablir l'équilibre extérieur, pour défendre le franc, ce n'est pas le contrôle des changes, ce ne sont pas les taux d'intérêt élevés, ce n'est pas le blocage des salaires et des prix, ce n'est pas je ne sais quel moratoire pour les entreprises, ce n'est pas un protectionnisme rampant, à quoi il faut recourir. Il faut, avant tout, une politique crédible des finances publiques et des finances sociales, assortie d'une maîtrise de la création monétaire.

Le deuxième problème fondamental de notre économie, c'est la situation des entreprises françaises.

Ces entreprises, auxquelles M. le Président de la République prête un état de délabrement, ce sont celles qui, au milieu des difficultés immenses créées par deux chocs pétroliers, continuaient à investir — en 1980, selon les comptes de la nation, on a enregistré 3,3 p. 100 d'augmentation en volume des investissements du secteur productif — qui ont régulièrement accru leurs exportations en volume et augmenté leurs parts de marché jusqu'à l'été 1981 (*applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), qui ont permis à la France, par leurs efforts, de retrouver au deuxième trimestre de 1981, un excédent de la balance des paiements courants de 1,2 milliard de francs.

**M. Marc Lauriol.** Et voilà.

**M. Michel Colinat.** C'est vrai !

**M. Raymond Barre.** Depuis l'été 1981, les exportations françaises diminuent en volume. Au deuxième trimestre 1982, le déficit de la balance des paiements courants...

**M. Paul Balmigère.** C'est la droite qui l'organise !

**M. Raymond Barre.** ... a atteint 27 milliards de francs contre un excédent, je le répète, de 1,2 milliard au deuxième trimestre 1981. Le délabrement, n'est-ce point votre politique qui en est la cause première ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Pour redonner à nos entreprises la possibilité et la volonté d'investir, d'embaucher et d'exporter, il faut des mesures claires et convaincantes.

Rendez-leur la liberté des prix et mettez un terme à la politique de l'indice.

Il est préférable d'avoir des indices plus élevés, mais véridiques, que des indices bas, mais artificiels, qui ne trompent de surcroît personne. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Supprimez pour de bon l'impôt sur les grandes fortunes, qui frappe l'outil de production. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Roland Beix.** Tout ça pour en arriver là !

**M. André Soury.** Vous voulez taxer les smicards, vous !

**M. Raymond Barre.** Le Président de la République l'a lui-même reconnu.

Stabilisez sur une période suffisamment longue les cotisations sociales payées par les entreprises. Et si vous voulez réduire leurs charges sociales, ne le faites pas en majorant le déficit du budget ou de la sécurité sociale, ni en recourant à une augmentation de la T. V. A., à la fois injuste et inflationniste.

Revenez à la politique contractuelle et à la libre négociation des salaires.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** Il vaut mieux maintenir le pouvoir d'achat des revenus directs du travail que d'accroître le revenu disponible des ménages par une politique d'assistance généralisée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Prenez garde à une politique systématique de réduction de la durée du travail et de départ à la retraite, qui risque de démolir l'effort nécessaire des Français.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Raymond Barre.** J'espère que M. le Premier ministre aura pu tirer quelques enseignements de sa visite à M. Olof Palme, qui déclarait récemment : « Les syndicats suédois considèrent que le temps de travail et l'âge de la retraite — qui est de soixante-cinq ans en Suède — ne doivent pas être des instruments de lutte contre le chômage. » (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et puis, fixez clairement les règles nouvelles du jeu économique et social. Les changements auxquels vous avez procédé, les zigzags de votre politique, la complaisance montrée à l'égard d'actions syndicales menées contre les entreprises, ont eu une conséquence très grave : le désarroi et le découragement des responsables. Ils doivent savoir où ils vont. Alors nos entreprises pourront retrouver le dynamisme et la prospérité dont elles ont besoin.

En mars 1979, M. Mauroy me disait dans cette enceinte : « Votre ambition constante, c'est l'amélioration de la rentabilité des entreprises, considérée comme la clé de la compétitivité sur les marchés extérieurs. » Sans doute mesure-t-il mieux aujourd'hui pourquoi j'avais ce souci ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Monsieur le ministre, le projet de budget que vous présentez au Parlement comme la politique dans laquelle il s'inscrit ne sont pas à la mesure des difficultés actuelles et des exigences de l'avenir de la France. C'est la raison pour laquelle je ne pourrai voter ce budget. Mes amis du groupe U. D. F. m'ont prié de dire à cette tribune que telle serait aussi leur attitude.

Vous êtes le Gouvernement de la France. Quelles que soient nos divergences politiques, nous ne pouvons souhaiter votre échec : ce serait aussi celui de notre pays. Mais tout ce qui s'est passé depuis un an montre bien qu'il faut une autre politique pour la France.

Maîtriser les finances publiques, réduire la progression des dépenses sociales de manière à sauvegarder le système de protection sociale auquel les Français sont attachés, maintenir une monnaie solide et stable, donner aux entreprises la liberté de décision qui leur permette de s'adapter à la concurrence internationale et au progrès de la technologie, former les jeunes aux emplois qualifiés de demain, conserver à notre peuple le goût du travail et le sens de la responsabilité au lieu de lui



vant les charmes des loisirs et de la retraite... (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Voilà les orientations qui sont, à notre avis, essentielles pour l'avenir.

Elles seules permettront à la France, dans le monde dur et difficile où elle se trouve, d'affronter avec succès les défis de la compétition internationale, de retrouver la voie de l'expansion et un niveau satisfaisant de l'emploi, de poursuivre la grande entreprise de la construction européenne, si utile à l'Europe et au monde, d'exercer son influence dans le monde au service de la coopération, du progrès et de la paix.

Les Français se rendent compte, chaque jour davantage, que tel est le chemin qu'il faudrait suivre dès aujourd'hui. Ils choisissent demain de le suivre à nouveau. Ainsi retrouveront-ils la confiance, la fierté et l'espoir. (Applaudissements prolongés sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Mesdames et messieurs les députés, nous arrivons au terme de la discussion générale. Dans la nuit, j'ai répondu aux orateurs qui s'étaient exprimés hier et je voudrais maintenant, selon la tradition, répondre aux porte-parole des quatre groupes de l'Assemblée nationale qui sont intervenus sur le projet de budget pour 1983.

Auparavant, je tiens à remercier tous les orateurs car, même si certaines attaques ont été excessives, ce débat aura montré, dans l'ensemble, qu'on peut parler sérieusement de la situation de la France.

Je remercie d'abord — l'opposition me le pardonnera — les porte-parole du groupe communiste et du groupe socialiste, qui ont bien voulu confirmer leur « soutien sans faille », selon leurs propres termes, à la politique du Gouvernement telle qu'elle est traduite dans ce budget.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Quelle surprise !

**M. le ministre chargé du budget.** Ils ont formulé des observations et des suggestions dont il faudra que nous tenions compte, mais je retiens surtout que, sur les choix essentiels, la majorité, tous groupes confondus, a confirmé son soutien au Gouvernement.

Je répondrai plus longuement aux deux porte-parole de l'opposition qui — chacun l'aura ressenti — ne se sont pas exprimés sur le même ton.

J'ai apprécié le ton de M. Raymond Barre, qui s'est livré — ce n'est pas la première fois — à un exercice de pédagogie, au bon sens du terme. Mais ce programme classique est incapable — il l'a prouvé dans le passé — de répondre aux défis de la France. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Marc Lauriol.** Il est facile d'affirmer !

**M. le ministre chargé du budget.** Messieurs, j'y reviendrai dans un instant, chiffres en main. Mais, si nous souhaitons ne pas prolonger ce débat jusqu'à une heure tardive, nous devons tous essayer de respecter la règle de modération qui a prévalu jusqu'à présent.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Alors modérez vos propos !

**M. Gabriel Kasperoff.** Arrêtez de donner des leçons ; vous êtes vraiment « malades » au parti socialiste !

**M. le président.** Veuillez poursuivre ; monsieur le ministre.

**M. le ministre chargé du budget.** Au-delà des divergences de fond, qui sont évidentes, je souhaite donc rendre hommage à M. Raymond Barre de s'être exprimé sur le ton qui a été le sien.

**M. Marc Lauriol.** Merci pour M. Jacques Chirac !

**M. Michel Inchauspé.** Encore un peu, il nous donnerait des notes !

**M. le ministre chargé du budget.** En revanche, j'ai ressenti l'intervention de M. Chirac comme une addition remarquable d'intolérance, de catastrophisme et d'amnesie ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Chirac a commencé son propos par deux citations. Je n'en aurai qu'une à lui opposer, qui n'est pas d'un poète mais d'un auteur fort apprécié des Français pour la justesse de son trait : je veux parler de Molière. Ces alexandrins de *Tartuffe* (rires sur les bancs des socialistes) me semblent s'appliquer assez justement à son discours :

« Ceux de qui la conduite offre le plus à rire sont toujours sur autrui les premiers à médire. » (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Robert-André Vivien.** Vous citez mieux *Les Précieuses ridicules* ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le ministre chargé du budget.** Le point commun aux deux exposés des orateurs de l'opposition est une critique sans complaisance du bilan des dix-huit derniers mois. Je m'efforcerai d'y répondre, sans reprendre tous les thèmes que j'ai développés hier lors de la présentation du budget. Néanmoins, afin de faire justice des idées erronées, je reviendrai sur trois ou quatre d'entre eux.

D'abord, la croissance et le chômage.

C'est une contre-vérité de prétendre que la période 1981-1983 aurait été plus facile, voire beaucoup plus facile que la période 1976-1980 du point de vue de l'environnement international. A cet égard, je rappellerai seulement une réalité : entre 1976 et 1980 la croissance mondiale a été en moyenne de 3,2 p. 100 alors que depuis 1981, elle est de 0,4 p. 100 seulement. Dans un monde ouvert, cette rupture de rythme, qui est considérable, ne peut pas ne pas avoir de conséquence sur la croissance de la France. Néanmoins — il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître et personne ne le contestera dans cette assemblée — la croissance de la France en 1982, bien qu'inférieure à nos souhaits à tous, aura été, à l'exception du seul Japon, la plus forte au monde, puisqu'elle excède de 1,5 p. 100 celles des autres pays. Or — je l'ai dit hier et je le répète aujourd'hui, car ce point est au centre de notre controverse — 1,5 point de croissance supplémentaire représente 150 000 chômeurs en moins. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

J'écoute toujours les conseils et j'essaie, lorsqu'ils sont raisonnables, de m'en inspirer. Cependant, de même que nous devons faire preuve de réalisme en examinant ce qui va et ce qui ne va pas, de même il est souhaitable qu'au vu du bilan du septennat précédent...

**M. Pierre-Charles Krieg.** Encore !

**M. le ministre chargé du budget.** ...chacun fasse preuve de mesure.

Il est vrai — et personne ne le contestera ici — que, sous la gestion de M. Chirac, le nombre des chômeurs a progressé de 113 p. 100.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Mais il était de combien au départ ?

**M. le ministre chargé du budget.** Il est vrai, même si nous rencontrons aujourd'hui des difficultés monétaires, que le franc est sorti du serpent en 1974, y est rentré en 1975, pour en ressortir en 1976, et qu'au total, il a perdu 50 p. 100 de sa valeur par rapport au deutschemark. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Jacques Chirac.** C'est absolument faux ! Le mark a gardé la même valeur entre 1974 et 1976. Monsieur Fabius, vous êtes un ignorant !

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes un tricheur !

**M. Roland Balx.** Un peu de sang-froid, messieurs !

**M. le ministre chargé du budget.** De même, les prix à la consommation, sous cette même gestion, ont augmenté de 24 p. 100, c'est-à-dire deux fois plus vite qu'en Allemagne. Personne ne le conteste.

Chacun ici — le Gouvernement, la majorité, l'opposition — devrait donc faire preuve de retenue dans ses jugements.

On a parlé du commerce extérieur. Personne ne peut croire que les difficultés qu'il traverse datent d'hier y a trois mois, six mois ou même un an. Je citerai des chiffres relatifs aux évolutions structurelles car ce sont les plus intéressantes.

Le nombre des brevets déposés en France par des Français — grandeur essentielle qui traduit la créativité de notre économie — est passé de 17 000 en 1968 à 11 000 en 1981.



Autre indicateur fort précieux, le taux de couverture de la balance des brevets et redevances, qui exprime notre capacité d'autosuffisance, était en 1981 — écoutez ces chiffres, ils ne sont pas souvent cités — de 28 p. 100 seulement pour la chimie de base, de 26 p. 100 pour la pharmacie, de 16 p. 100 pour l'imprimerie, de 9 p. 100 pour l'électronique, de moins de 3 p. 100 pour les industries alimentaires et de 1,35 p. 100 pour l'informatique.

Tout cela n'est pas dû à ce que je ne sais quel hasard mais, comme l'ont souligné tout à l'heure M. Goux et M. Lajoinie, à une application rigide du principe de la spécialisation internationale du travail qui veut que les grands groupes abandonnent un certain nombre de productions rentables pour se spécialiser dans des produits exportables, d'ailleurs fabriqués le plus souvent à l'étranger.

Ainsi, lorsqu'on stigmatise les difficultés du commerce extérieur, qui sont réelles, encore faut-il remonter en arrière et citer la réalité des chiffres. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Raymond Barre.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé du budget.** Je voudrais aller jusqu'au bout, et on me répondra si on le souhaite. *(Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

On a parlé des prix, et on a eu raison d'en parler. Mais voici encore un chiffre que personne ne contestera : le rythme d'inflation est passé de 14 p. 100 à 10 p. 100. Par ailleurs, M. Barre a eu raison de dire qu'il ne fallait pas pratiquer la politique de l'indice. C'est exactement ce que je lui reprochais lorsque, l'année dernière, j'observais qu'au premier semestre de 1981, le gouvernement précédent avait refusé toute hausse des tarifs publics ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Enfin, on a parlé des entreprises ; ceux qui l'ont fait ont eu encore une fois raison, mais pourquoi ont-ils tué la réalité des chiffres ?

**M. Pascal Clément.** Il a peur !

**M. Francis Geng.** Peur de la question de M. Barre !

**M. le ministre chargé du budget.** Les entreprises nationales font l'objet de la part de l'Etat de concours très importants. On a cité le chiffre de 65 milliards, mais il ne faut pas non plus créer l'illusion.

**De nombreux députés de l'union pour la démocratie française.** Il a peur !

**M. Robert-André Vivien.** Vous ne respectez pas la règle du jeu, monsieur le ministre.

**M. Parfait Jans.** Il fallait vous expliquer tout à l'heure, messieurs !

**M. Jean de Préaumont.** Soyez fair play, monsieur le ministre !

**M. le président.** Mes chers collègues, seul l'orateur, et M. Barre le sait, peut accepter ou refuser d'être interrompu ; M. le ministre a choisi de poursuivre son propos. Je vous prie de l'écouter.

**M. Parfait Jans.** M. Barre ne permettait pas non plus qu'on l'interrompe quand il était Premier ministre !

**M. Pascal Clément.** Le ministre a peur !

**M. le ministre chargé du budget.** Vous aurez, messieurs, d'ici l'occasion de réagir tout à l'heure !

S'agissant des entreprises publiques, on a cité le chiffre de 65 milliards de francs. Il résulte d'un amalgame entre les dotations proprement dites et les charges de retraites ou les charges liées aux nationalisations. Si l'on cherche à apprécier le dynamisme nouveau que nous entendons insuffler aux entreprises nationales, alors il faut souligner que les dotations en capital en lois de finances initiales sont passées, de 1982 à 1983, de 2,5 milliards à 11 milliards de francs.

En outre, nous avons engagé — sans y réussir tout à fait, je l'ai reconnu hier — un redéploiement des aides aux entreprises qui devra se traduire dans le prochain budget, ou avant si nous le pouvons.

**M. Pascal Clément et M. Jacques Blanc.** Il a peur !

**Plusieurs députés socialistes.** Ça suffit !

**M. Parfait Jans.** Perroquets !

**M. Paul Batmigière.** Godillots !

**M. le ministre chargé du budget.** On s'est livré à une critique très sévère de nos prévisions et de la présentation budgétaire.

Hier, j'avais déclaré que M. le rapporteur général s'étant excellemment exprimé sur ce point, je n'avais rien à ajouter. Mais puisque la critique, malgré les réponses qui ont été apportées, a été reprise cet après-midi, et par des orateurs prestigieux, j'y reviendrai moi aussi.

Sur la question de la prévision, tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont publié des prévisions économiques doivent faire preuve de beaucoup de retenue — M. Barre l'a souligné. Une prévision, c'est un pronostic, un projet, que l'environnement international, ou toute autre cause, peut déjouer sur tel ou tel point. C'est la raison pour laquelle il faut se garder d'attaques excessives sur ce thème.

J'ai sous les yeux les prévisions des années précédentes et les résultats effectifs. Ils montrent que tout le monde, opposition, majorité et même Gouvernement, doit faire preuve dans ce domaine de volonté mais aussi de beaucoup de modestie.

S'agissant, par exemple, de la croissance, le rapport économique et financier de 1975 prévoyait une progression de 4,2 p. 100.

**M. Emmanuel Aubert.** Pas mal !

**M. le ministre chargé du budget.** Elle a été en réalité de 0,3 p. 100. *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Edmond Alphandery.** C'est faux !

**M. le ministre chargé du budget.** Pour 1980, la croissance prévue était de 2,6 p. 100 ; l'erreur a été de seulement 100 p. 100 !

Il est vrai que, s'agissant des prix, nous avons, nous aussi, fait une erreur.

**M. Georges Tranchant.** S'il n'y en avait qu'une !

**M. le ministre chargé du budget.** Mais la différence entre notre erreur et celles des gouvernements précédents est que ces derniers avaient en permanence prévu une hausse des prix inférieure à la hausse réelle, alors que c'est exactement l'inverse qui s'est produit pour le budget de 1982. *(Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Gabriel Kasperoff.** Vous êtes très drôle !

**M. le ministre chargé du budget.** J'ai les chiffres sous les yeux, messieurs !

En 1976, le gouvernement précédent avait été trop modeste en matière de prix de 1,7 p. 100 ; en 1977, de 1,1 p. 100 ; en 1978, de 1,3 p. 100 ; en 1979, de 1,8 p. 100 ; en 1980, de 3,5 p. 100.

**M. Parfait Jans.** Quels résultats !

**M. le ministre chargé du budget.** Nous, nous ferons en 1982 0,6 p. 100 de mieux que ce que nous attendions. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Robert-André Vivien.** C'est du Courteline !

**M. Roland Baix.** Cela vous énerve !

**M. le ministre chargé du budget.** Je veux également revenir sur la présentation budgétaire et dégonfler, comme je l'ai dit hier, quelques baudruches.

Pour ce qui est de la présentation des impôts, on peut discuter à l'infini de la façon de présenter la taxe sur les salaires que l'Etat se verse à lui-même, dans la mesure où c'est une opération totalement fictive.

Le fonds de compensation de la T.V.A. est présenté en prélèvement sur recettes, comme c'était déjà le cas pour la dotation globale de fonctionnement. Je ne vois là rien à redire.

**M. Edmond Alphandery.** Ce n'est pas ce que l'on vous a reproché !

**M. le ministre chargé du budget.** Il n'est pas sérieux de reprocher au Gouvernement de n'avoir prévu d'augmenter la taxe intérieure sur les produits pétroliers qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin...

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** C'est électoral !

**M. le ministre chargé du budget.** ...et non pas à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

Si certains, dans cette assemblée, souhaitent qu'elle soit augmentée au 1<sup>er</sup> janvier, qu'ils le disent ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Falala.** Les élections n'y sont pour rien ?

**M. le ministre chargé du budget.** S'agissant de l'impôt sur le revenu, je préfère de beaucoup une présentation du barème qui expose les choses telles qu'elles sont, à la différence — personne ne le contestera — de ce qui a été fait pendant cinq des sept années précédentes où le barème de l'impôt sur le revenu n'a pas été relevé du montant de l'inflation.

J'invite ceux qui affirment, à juste titre d'ailleurs, qu'il ne faut pas alourdir à l'excès la pression sur les classes moyennes, à étudier les chiffres de cette période. Ils verront que, année après année, l'augmentation de la charge fiscale a amputé le revenu des cadres moyens ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

De même, s'agissant des prévisions de déficit, la meilleure réponse que l'on puisse faire, ce sont les résultats d'exécution. Le reste est littérature.

J'ai dit hier, après avoir entendu l'an dernier les mêmes reproches que ceux qui me sont faits aujourd'hui, que nous maintiendrions le déficit au-dessous de 100 milliards, alors que la prévision était d'un peu plus de 95 milliards.

**M. Jean Falala.** A quel prix ?

**M. le ministre chargé du budget.** J'y reviendrai dans un instant.

**M. Edmond Alphonandery.** Et les annulations de crédits ?

**M. le ministre chargé du budget.** Je pourrais, messieurs, citer plusieurs d'entre vous qui n'avaient pas hésité, l'an dernier, à parler de 130, 150, 160 et même — c'est le record — de 200 milliards de déficit !

**M. Robert Cabé.** Qui était-ce ?

**M. le ministre chargé du budget.** Or, je le répète, nous resterons au-dessous de 100 milliards. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Robert Cabé.** C'était Robert-André Vivien !

**M. Joseph Pinard.** C'était de l'inflation verbale !

**M. le ministre chargé du budget.** Il faut, en matière de déficit budgétaire, revenir à quelques notions simples.

Premièrement, la France est, de tous les pays du monde développé, à l'exception de la Grande-Bretagne, celui qui a le plus petit déficit budgétaire par rapport à sa production.

Deuxièmement, l'ensemble des déficits publics en France rapporté au pourcentage de l'épargne et des entreprises est plus faible qu'ailleurs.

**M. Jean Falala.** Nous cumulons tous les déficits !

**M. le ministre chargé du budget.** Troisièmement, le taux de liquidité de notre économie est resté inchangé en 1981 et 1982.

Quatrièmement, le déficit budgétaire en France sera de 100 milliards environ en 1982, de 118 en 1983. Il sera, en République fédérale d'Allemagne, de 120 à 150 milliards ; en Italie de 320 à 400 milliards ; aux Etats-Unis de 750 à 1 000 milliards de francs ! Voilà ma réponse à ceux qui nous critiquent sur ce point ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kasperait.** Le procédé n'est pas honnête, monsieur le ministre ! C'est de la désinformation.

**M. Emmanuel Aubert.** Tout va très bien, madame la marquise !

**M. le ministre chargé du budget.** A propos du fonds de développement économique et social, évitons, de grâce, les faux procès.

Le Gouvernement a voulu une répartition différente des rôles entre l'Etat et le système financier. L'Etat prend donc à sa charge la bonification d'intérêt, le principal des prêts revenant aux établissements bancaires. L'Etat, en revanche, augmente massivement — de deux milliards et demi à onze milliards — les dotations en capital aux entreprises publiques. Quand j'aurai rappelé, ce que personne n'a souligné dans la discussion, que le projet de budget pour 1983 comporte un crédit supplémentaire de sept milliards et demi pour le régime général de sécurité sociale, chacun verra que, de l'accusation qui a été portée, il ne reste pas grand-chose. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes Tartarin, maintenant ?

**M. le ministre chargé du budget.** J'ajouterai deux éléments.

Je pense que ne sont pas les mieux placés pour critiquer notre gestion des finances publiques ceux qui ont pris l'initiative de l'emprunt d'Etat de 1973 ou qui lui ont apporté leur soutien. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Je rappelle que cet emprunt a rapporté six milliards et demi de francs, que sa charge d'intérêts, entre 1974 et 1982, s'est élevée à près de quatorze milliards de francs et que son remboursement à l'échéance, c'est-à-dire en 1988, coûtera à l'Etat près de soixante-dix milliards de francs ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Robert Cabé.** Voilà l'héritage, messieurs !

**M. le ministre chargé du budget.** Enfin, mesdames, messieurs les députés, cherchant à sortir de la gangue des chiffres, je voudrais dire mon sentiment profond, même s'il est désagréable à certains.

D'autres avant moi ont apporté la démonstration du caractère imaginaire des accusations de manipulation visant le projet de loi de finances, et je ne veux pas prolonger sur ce thème. Il n'y a pas besoin d'être un grand spécialiste pour comprendre que les reproches centrés sur le thème du déficit budgétaire excessif sont absurdes alors que la France, je le rappelle, est, à l'exception de la Grande-Bretagne, le pays qui a le plus petit déficit du monde. De même, il n'est pas besoin d'être un grand spécialiste fiscal pour comprendre qu'on ne peut pas dénoncer l'augmentation massive du poids des impôts alors qu'il n'y aura en 1983 ni augmentation du taux des impôts existants ; ni création de nouvel impôt.

Le fond du problème n'est probablement pas technique ; il est d'ordre politique.

**M. Francis Geng.** C'est vrai !

**M. le ministre chargé du budget.** Ce budget est sélectif, il est rigoureux. L'opposition — et c'est son droit — ne l'admet pas et, dès lors, elle voudrait transformer ce débat sur le fond en une querelle obscure de chiffres où chacun doute de tout. C'est la stratégie du doute systématique, non pas du doute constructif mais du doute pernicieux.

**M. Jean-Louis Goaduff.** Qu'avez-vous fait quand vous étiez dans l'opposition ?

**M. le ministre chargé du budget.** L'opposition voudrait aujourd'hui jeter le doute sur l'honnêteté du Gouvernement à propos de son budget comme elle l'a fait chaque semaine à propos de sa légitimité. Il s'agit exactement du même procédé. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Je ne me laisserai pas entraîner sur ce terrain.

**M. Marc Lauriol.** Vous nous y avez précédés !

**M. Gabriel Kasperait.** Vous êtes un humoriste !

**M. le ministre chargé du budget.** Le gouvernement n'a pas de leçon à recevoir en matière d'honnêteté, et surtout pas de vous. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

On a parlé du budget de la défense. C'est un sujet sérieux et grave. En 1982, la progression restera proche de 15 p. 100, après l'annulation des 3 200 millions de francs de crédits de paiement.

**M. Emmanuel Hamel.** Ce sera moins 8 p. 100 !

**M. le ministre chargé du budget.** Les crédits de paiement restent en progression de plus de 11 p. 100 et le budget représentera, même après cette annulation, 3,9 p. 100 du produit intérieur brut, c'est-à-dire légèrement plus que le pourcentage prévu par la loi de programmation militaire, soit 3,895 p. 100.

En 1983, le budget de la défense augmentera de 10 p. 100...

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** 8 p. 100!

**M. le ministre chargé du budget.** ... et les autorisations de programme seront en hausse de 8,5 p. 100 par rapport au budget initial de 1982.

**M. Marc Lauriol.** Seul ce dernier chiffre compte!

**M. le ministre chargé du budget.** Le taux de 3,895 p. 100 du produit intérieur brut sera reconduit pour l'enveloppe des crédits militaires. Il n'y aura donc pas de baisse en volume des crédits.

**M. Jean Brocard.** C'est faux!

**M. le ministre chargé du budget.** On a reproché au Gouvernement la modalité juridique selon laquelle l'annulation de crédits a été opérée. Je voudrais rappeler à l'Assemblée que, par arrêté signé par délégation d'un ministre des finances nommé Giscard d'Estaing, le gouvernement de M. Pompidou a annulé, en septembre 1965, 12 p. 100 des autorisations de programme sur le budget de la défense.

**M. René Souchon.** Ils l'avaient oublié!

**M. le ministre chargé du budget.** Cet arrêté n'était pas même signé du ministre lui-même, mais de son directeur du budget!

Pourtant, le Gouvernement du général de Gaulle et de Georges Pompidou ne pouvait, pas plus que celui-ci, être suspect d'ignorer les intérêts fondamentaux de la défense.

**M. Philippe Séguin.** A qui vous comparez-vous!

**M. le ministre chargé du budget.** J'ajoute que cet arrêté, signé en septembre, avait finalement été publié en décembre, après quelques hésitations! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Hervé Vuillet.** Et voilà!

**M. le ministre chargé du budget.** Voilà, messieurs qui parlez du fond et de la procédure, un rappel à méditer!

**M. Robert Cabé.** C'est un bon rappel!

**M. Jean Falala.** Vous avez toujours raison!

**M. le ministre chargé du budget.** J'ai été frappé d'entendre revenir sans cesse dans le débat le thème de la régression sociale.

**M. Marc Lauriol.** Hélas!

**M. le ministre chargé du budget.** Certes, ceux qui l'évoquent le plus souvent...

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ce sont les syndicats!

**M. le ministre chargé du budget.** ... savent, pour l'avoir pratiquée, de quoi ils parlent! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Madelin.** Non!

**M. Jean Falala.** Ce n'est pas vrai!

**M. Claude-Gérard Marcus.** Vous êtes les premiers à faire baisser le pouvoir d'achat!

**M. le ministre chargé du budget.** Il conviendrait, sur ce sujet, de faire preuve à la fois de sérieux et de retenue.

**M. Jean Falala.** C'est la première fois que l'on régresse!

**M. le ministre chargé du budget.** Il n'est guère sérieux d'accuser de régression sociale un gouvernement dont le premier geste a été de relever les basses rémunérations et les allocations familiales...

**M. Marc Lauriol.** Et les importations par la même occasion!

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Augmentation perdue depuis!

**M. le ministre chargé du budget.** ... qui a défendu et étendu les droits des travailleurs, qui a massivement augmenté les moyens de formation et créé le livret d'épargne populaire, qui, pour la première fois depuis de longues années, assurera le maintien et même l'augmentation du revenu des agriculteurs...

**M. Marc Lauriol.** Le revenu nominal!

**M. le ministre chargé du budget.** ... qui a exonéré d'impôt les smicards, transféré à la nation plusieurs grands monopoles, entrepris de décentraliser le pays et de rendre le pouvoir aux élus, qui a réduit la durée du travail, abaissé à soixante ans l'âge ouvrant droit à la retraite!

Bref, on ne saurait parler de régression sociale à propos du Gouvernement qui a le plus fait, depuis la Libération, pour l'extension des droits sociaux des travailleurs. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Marc Lauriol.** Pourquoi font-ils grève, alors? Il y a bien une raison!

**M. le ministre chargé du budget.** Il serait donc bon que ceux qui évoquent à tout propos ce thème fassent preuve de plus de retenue. En effet, ce sont les mêmes, nous en avons eu confirmation tout à l'heure...

**M. Claude-Gérard Marcus.** Cessez de donner des leçons!

**M. le ministre chargé du budget.** ... qui inscrivent à leur futur et éventuel programme la suppression des nationalisations, et pas seulement des plus récentes, mais aussi de celles qui furent décidées par le général de Gaulle! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kasperait.** Vous n'êtes pas digne de prononcer ce nom!

**M. Jean Falala.** Vous êtes de mauvaise foi, monsieur Fabius!

**M. le ministre chargé du budget.** Ils prévoient également de revenir sur les droits des travailleurs et de suspendre la cinquième semaine de congés payés.

J'ajoute que ce sont les mêmes qui ne prennent la défense des libertés syndicales que lorsqu'il s'agit de pays étrangers! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean Falala.** Vous n'allez pas comparer la Pologne et la France!

**M. le ministre chargé du budget.** Je tiens à souligner la faiblesse des propositions qui ont été faites par l'opposition dans ce débat. Je reconnais cependant que le cadre du débat budgétaire est un peu étroit pour présenter un programme.

**M. Claude-Gérard Marcus.** On a vu ce qu'a donné le vôtre!

**M. le ministre chargé du budget.** En tout cas, ceux qui ont fait passer les prélèvements obligatoires de 35 p. 100 du P.N.B. en 1974 à 43 p. 100 en 1981 ne sont pas les mieux placés pour proposer une réduction des charges fiscales et sociales! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

Et ceux qui ont fait en sorte que, de 1974 à 1981, l'investissement a reculé ne sont peut-être pas les mieux placés pour réclamer les mesures indispensables pour que les entreprises investissent.

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Maintenant, les investissements vont être freinés!

**M. le ministre chargé du budget.** Ceux qui ont inventé la seriette, si compliquée qu'on ne l'a jamais appliquée, la taxe sur les plus-values et la taxe professionnelle — cet étrange trio dont je me serais bien passé — ne sont pas les mieux placés pour prêcher l'allègement nécessaire de la fiscalité! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Alors, Chirac?

**M. Pierre Micaut.** Vous allez la supprimer, la taxe professionnelle, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé du budget.** Ceux que les bilans et les propositions ne suffiraient pas à édifier, qu'ils regardent ce qui se passe à l'étranger !

La droite existe en France mais elle existe aussi à l'étranger.

**M. Marc Lauriol.** Encore heureux !

**M. le ministre chargé du budget.** Les propositions et l'esquisse de programme que nous avons entendues aujourd'hui sont appliquées ailleurs.

En Grande-Bretagne, il y a 3 300 000 chômeurs. Aux Etats-Unis plus de 10 millions et, depuis un an, le chômage a augmenté de 30 p. 100. Il touche désormais plus de 10 p. 100 de la population et plus de 25 p. 100 des jeunes. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Baumel.** Démagogie !

**M. Albert Brochard.** Et en Allemagne ?

**M. Francis Geng.** Et en Russie ?

**M. le ministre chargé du budget.** A ceux qui proposent un tel programme, à ceux qui récusent nos analyses, je rappelle que ce credo est appliqué ailleurs...

**M. Philippe Séguin.** Vous parlez devant la représentation nationale et pas dans un préau !

**M. le ministre chargé du budget.** ...et que le bilan de la droite, dans la période présente, en France comme dans le reste du monde, c'est en général un peu plus de chômage et beaucoup plus de désarroi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean-Louis Gossdoff.** On en reparlera dans un an, si vous êtes encore au pouvoir !

**M. Pierre-Charles Krieg.** Et la grève d'aujourd'hui ?

**M. le ministre chargé du budget.** Nous avons eu, c'est la loi de la démocratie, des échanges parfois vifs.

**M. Philippe Séguin.** Avec M. Barre, vous avez peu échangé ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le ministre chargé du budget.** Je rappelle cependant, et je l'ai rappelé hier encore, que, ni l'an dernier ni cette année, le Gouvernement n'a déclaré que, pour le monde comme pour la France, les choses seraient faciles. D'ailleurs, les Français ne nous ont pas élus pour cela.

J'ai dit hier que si les Français ont souhaité, en mai et juin 1981, changer de majorité, c'est sans doute d'abord parce que l'usure du pouvoir a joué, mais c'est aussi parce qu'ils ont constaté des résultats qui, à leurs yeux, n'étaient pas bons. Ils voulaient qu'on leur présente un espoir, un projet. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Velleix.** Ils se sont trompés !

**M. Gabriel Kaspereit.** Quelle déception !

**M. le ministre chargé du budget.** Le Gouvernement parle de rigueur — personne ne la nie — et, à travers le projet de budget, il essaie de la mettre en œuvre. Celle-ci est, aujourd'hui comme hier et comme demain, nécessaire, mais elle ne suffit pas. La rigueur sans la justice, c'est une politique d'austérité de droite.

**Un député socialiste.** Une politique de désespoir !

**M. le ministre chargé du budget.** Mais il faut que la rigueur et la justice soient au service d'un projet, qui n'est pas facile à définir, je le reconnais.

Celui que nous proposons au pays...

**M. Etienne Pinte.** C'est l'austérité de gauche !

**M. Claude-Gérard Marcus.** C'est la faillite !

**M. le ministre chargé du budget.** ...sans exclusive, se fonde sur deux piliers.

D'un côté, la modernisation économique et le renforcement de l'appareil productif du pays, sans lesquels rien n'est possible, et, de l'autre, l'éducation et la formation des jeunes, comme des hommes et des femmes de tout âge. J'ai noté avec intérêt que ces deux priorités figuraient également dans les propos de M. Barre.

Des divergences peuvent donc se manifester entre nous quant aux moyens et nous pouvons nous opposer sur l'appréciation du bilan mais, en ce qui concerne l'objectif, je souhaite qu'il y ait rassemblement de toutes les forces qui sont représentées ici. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Au-delà de ce projet de budget, au-delà de ce bilan que certains jugent sévèrement et qui, selon nous, est honorable, il faut un projet sans lequel rien n'est possible. Il faut que les Français discernent un avenir meilleur qui les incite à se dépasser, afin qu'ils se sentent plus forts et soient chaque jour plus fiers de la France. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barre.

**M. Raymond Barre.** Je poserai à M. le ministre chargé du budget une question à propos du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, comment expliquez-vous que, pendant la période 1968-1981, en dépit de toutes les difficultés que nous avons connues et des faiblesses structurelles que vous avez à juste titre soulignées, la France ait pu devenir le troisième exportateur mondial, ou le quatrième selon les cas ?

Comment se fait-il que, pour les services, qui sont si importants pour notre balance des paiements courants, nous soyons devenus entre 1970 et 1980 le deuxième pays exportateur du monde ? Je reconnais nos faiblesses mais je ne veux pas que l'on dise que, pendant les dix années qui ont précédé votre arrivée au pouvoir, rien n'a été fait en France et que les entreprises françaises n'ont pas été capables de tenir leur place et de jouer leur rôle au niveau européen et international.

Vous avez insisté sur le fait que, sous le précédent septennat, les prélèvements obligatoires sont passés de 35 à 42 p. 100 du produit national brut. C'est vrai. Mon prédécesseur à la tête du Gouvernement et moi-même avons conduit, sous l'autorité du Président de la République, une politique marquée par une action massive en faveur des personnes âgées...

**M. Marc Lauriol.** C'est vrai !

**M. Raymond Barre.** ...par la loi sur les handicapés et par la réforme des allocations familiales, notamment du complément familial.

**M. Marc Lauriol.** Parfaitement !

**M. Raymond Barre.** Toutes ces dispositions ont été adoptées alors que M. Chirac était Premier ministre. Lorsque je suis moi-même devenu Premier ministre, j'ai dû appliquer ces lois et il s'agissait de trouver le financement. J'ai donc augmenté les prélèvements obligatoires. Cela avait commencé avant moi, cela a continué avec moi. Et pour une raison très simple : nous estimions qu'il ne fallait pas faire de la justice sociale avec de la monnaie de singe, c'est-à-dire en majorant le déficit du budget et de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** Je vous donne volontiers acte, monsieur Barre, de vos observations et, sur certains points, je partage votre sentiment. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Francis Geng.** Mais seulement cette année !

**M. le ministre chargé du budget.** Si nombre d'entreprises font depuis fort longtemps un effort pour exporter, des handicaps structurels subsistent. En effet, nos sociétés de commerce, notre mentalité et notre organisation ne nous portent pas à exporter. Je reconnais volontiers que la France a pu se hisser à un niveau enviable du point de vue de son commerce extérieur.

Mais, il n'en reste pas moins difficile de concilier la croissance nécessaire pour faire face le mieux possible au problème de l'emploi et la sensibilité de notre économie aux importations. Ce problème n'a pas été réglé. Il peut l'être à moyen et à long terme grâce au développement de notre indépendance énergétique et à une présence dynamique de notre industrie sur les marchés d'exportation.

Reprenant la conclusion que j'ai faite tout à l'heure, je souhaite que, pour atteindre ce dernier objectif, un grand rassemblement national se manifeste.

En ce qui concerne les prélèvements obligatoires, les chiffres avancés par M. Barre sont exacts et il a dû financer certaines mesures sociales. Mais notre Gouvernement aussi en a pris un nombre important. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai dit hier que ni la droite ni la gauche n'avaient de leçon à donner en ce domaine car il s'agit d'un problème qui est posé à notre société tout entière. Quel est-il ? D'un côté, la crise alimente une aspiration très forte à plus de sécurité, ce qui implique un appel accru à la collectivité nationale ; de l'autre, elle rend souhaitable et nécessaire un vif essor de l'initiative individuelle.

C'est là le problème de toutes les sociétés modernes et l'ancienne majorité comme celle d'aujourd'hui ne sont pas encore parvenues à le résoudre. On n'y parviendra que si l'on a — et c'est l'effort que traduit ce projet de budget — une conception nouvelle de la dépense publique, si celle-ci est redéployée et si l'on rend chaque Français conscient de l'enjeu des prélèvements obligatoires.

**M. Robert de Caumont.** Très bien !

**M. Serge Charles.** Il fallait le dire hier, monsieur le ministre !

**M. le ministre chargé du budget.** Je remercie donc M. Barre de m'avoir donné l'occasion de répéter que je souhaite qu'un très vaste rassemblement se manifeste pour reconnaître la nécessité d'une présence plus active de la France dans le commerce international et celle de contenir les prélèvements obligatoires. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur les articles de la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

A la demande de la commission des finances, qui se réunira à vingt et une heures trente pour examiner les amendements, la discussion des articles de la première partie de la loi de finances débutera ce soir à vingt-deux heures et non à vingt et une heures trente.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)*

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

*(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)*